

Exemplaire destiné à la
mise à disposition du
public, limité à la partie
technique de
l'aménagement
conformément aux
dispositions de l'article
D.212-6 du Code

Aménagement forestier

Forêt domaniale de Saint MICHEL

Département: Hérault (34)

2015 - 2031

Surface cadastrale : 695, 11 42 ha
Surface retenue pour la gestion : 695, 11 ha

Altitudes extrêmes : 300 m – 702 m

Révision d'aménagement

DRA: Méditerranée Languedoc-Roussillon
Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central



Certifié ISO 9001 et ISO 14001

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE	3

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN..... 6

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....	6
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	6
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	7
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES	9
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	11
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	14
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	16
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	16
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	19
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	20
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	23

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS..... 24

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	24
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	25
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	25
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	25
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	25
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	25
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	26
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	27
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	27
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	27
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	29
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES	29
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE NNNN - NNNN.....	29
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	29
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	30
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	33
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	34
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	38
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	38
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	42
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L' AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB	43
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER	43

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 44

3.1 RECAPITULATIFS	44
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER	44
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	46
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	46
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	48

DOCUMENT
FIN

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE SAINT MICHEL

Le contexte :

La forêt de Saint Michel d'une surface totale de 695, 11 ha se situe dans le secteur biogéographique de la chaîne des Avants-Monts sous-secteur Sud /est où l'étage méso méditerranéen est majoritaire.

Issue de plusieurs périodes d'acquisition s'étalant de 1909 à 1979 elle forme un massif au périmètre très fortement découpé (nombreuses enclaves et parcelles isolées).

Elle est constituée pour l'essentiel de taillis de chêne vert occupant majoritairement des stations à forte pente et faiblement productives.

Ces conditions naturelles associées à un sous-équipement en desserte ainsi qu'à une maîtrise foncière incomplète font que la production ligneuse ou /et sa valorisation peuvent être considérées comme limitées.

Ce constat ainsi que l'absence d'enjeu fort expliquent le bilan de la période passée qui ne comporte que très peu d'action notable de gestion.

Les enjeux principaux de la forêt :

Fonction de production ligneuse :

a/ Compte tenu de l'analyse faite sur les potentialités forestières, des difficultés en matière de mobilisation des bois ou de simple accès aux parcelles, la production ligneuse sera qualifiée de faible.

Elle ne pourra être envisagée que sur les secteurs jugés exploitables (niveau de production et accès aux parcelles), soit pour une surface de **96,47 ha** qui seront classés en sylviculture.

b/ Pour le reste de la surface occupée par des taillis peu ou non productifs, de vides forestiers sans vocation à être reboisés, occupant des cantons et où la création de desserte n'est pas envisageable l'enjeu est qualifié de sans objet pour **598,64 ha** qui seront classés hors sylviculture.

Fonction écologique :

En absence de classement réglementaire ou d'engagement contractuel en référence à la note de service sur les aménagements, la totalité de la surface sera classée en enjeu ordinaire.

Protection des eaux potables :

Sans périmètre rapproché ou immédiat la totalité du massif sera classé pour cette fonction en enjeu faible.

Fonction sociale (accueil et paysage) :

La faible fréquentation du massif et son accessibilité limitée font que cette fonction est à qualifier d'enjeu local, donc de niveau faible.

Fonction de protection des risques naturels :

La forêt ne relevant pas d'un classement ou d'expertises au titre de la protection des risques naturels, l'enjeu sera qualifié de faible.

Bilan de l'aménagement précédent :

Le précédent aménagement divisait la forêt en deux séries, chacune se rattachant à un objectif principal :

- ▶ 1^{ère} série de production ligneuse traité principalement en taillis simple à rotation de 30 ans pour 55,24 ha assise sur 3 parcelles (pelles n° 16, 18,19),
- ▶ 2^{ème} série hors cadre laissée en repos sylvicole définitif pour 639,87 ha divisée en 17 parcelles (pelles de 1 à 15, 17 et 20).

Les actions de gestion prévues :	Les actions réalisées
▶ Infrastructures de desserte : création et entretien de pistes forestières pour un total de 7,25 km.	La création de pistes n'a pas été réalisée par le gestionnaire qui a jugé que le retour sur investissement n'était pas envisageable. Seul l'entretien courant de la piste principale classée DFCL a été assuré par le CG 34.
▶ Sylvicoles : coupe de taillis pour la totalité de la surface en production soit 50 ha (Pelles 16,18 et 19 , opération subordonnée en partie à la réalisation de la desserte)	Réalisé pour 15,7 ha sur les parcelles accessibles sans création de desserte.
▶ Accueil du public : entretien du sentier partant de la chapelle de Saint Michel au pic de la Coquillade pour 3 km.	Non réalisé par manque de cofinancement.
▶ Foncier : optimisation du périmètre par opérations foncières.	Action en partie en cours mais non aboutie à ce jour
▶ Limites : entretien des limites périmétrales pour 23 km.	Réalisé pour partie sur le périmètre des coupes réalisées

Principaux objectifs de l'aménagement forestier

L'analyse faite à ce jour confirme en grande partie celle de l'aménagement précédent soit :

- ▶ La production ligneuse limitée par des contraintes de desserte et des stations à faible potentiel font que cet objectif sera assuré sur **96,47 ha** il correspondra à la création d'un groupe **Taillis simple (code TAIS)** pour **90,93 ha** sur chêne vert et d'un groupe de conversion en futaie sur souche sur chêne pubescent, groupe **Amélioration (code AME)** pour **5,54 ha**.

A noter que l'augmentation de la surface portée en sylviculture par rapport au précédent aménagement est une proposition qui répond à une volonté du service gestionnaire d'optimiser cette fonction sur le massif dans un contexte nouveau d'une demande soutenue en bois de chauffage qui devrait perdurer dans les années avenir.

- ▶ Pour le reste de la surface non productive ou sans accès possible, sans niveau d'enjeu notable autre que la protection des sols et la régularisation des bassins versants, le simple maintien de l'état boisé est l'objectif qui est proposé.
Il sera assuré par la création d'un groupe **Hors sylviculture (code HSN)** pour **598,64 ha** où les peuplements seront laissés en évolution naturelle.

Le programme d'actions prévoit

A/ Actions sylvicoles :

▶ Coupes : Un calendrier de coupe de taillis de chêne vert à révolution de 50 ans pour une surface totale de **35,93 ha**, ainsi qu'une coupe d'amélioration (conversion) de **3,2 ha** au bénéfice du chêne pubescent.

▶ Travaux sylvicoles : En absence de groupe de régénération aucun travail sylvicole ne sera programmé.

B/ Infrastructure :

▶ Pour les coupes programmées, sur les cantons concernés, le simple entretien de la piste principale classée DFCL assuré par le Conseil général de l'Hérault est à prévoir. Un complément de piste en cours de programmation par le CG 34 pourrait, suivant son tracé, venir compléter la desserte du domanial.

B/ Autres travaux :

▶ Délimitation des coupes, principalement celle du périmètre sur les cantons concernés.
▶ Compte tenu des problèmes représentés par les BND (biens non délimités) ainsi que par la présence de nombreuses petites parcelles cadastrales dispersées un important travail de restructuration foncière serait à prévoir. Déjà programmé lors du précédent aménagement il restera conditionné aux opportunités foncières qui se présenteront.

▶ Dans les autres domaines principalement ceux s'inscrivant dans le développement de la politique locale d'accueil, l'ONF restera à l'écoute et participera à toute demande ou projet initié ou porté par les institutions et gestionnaires locaux (CG34, syndicat et communautés de communes, etc...). A ce titre est prévue la pose d'une table-bancs parcelle 2, sur un accès nord du massif, elle permettra d'offrir un site d'accueil pour le public fréquentant le massif.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt** : Forêt domaniale, propriété de l'Etat
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Forêt Domaniale (propriété de l'Etat)
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale de Saint Michel
Départements de situation	HERAULT (34)
Région nationale IFN de référence	AVANTS-MONTS du LANGUEDOC (903)
Directive régionale d'aménagement	Méditerranée Languedoc-Roussillon "Zone d'influence atlantique et bordure du Massif Central"

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
HERAULT (34)	Saint Nazaire-de-Ladarez	190, 78 72 ha
	Cabrerolles	218, 99 40 ha
	Les Aires	285, 33 30 ha
Total		695, 11 42 ha

- **Période d'application de l'aménagement**

2015 -2034

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Saint Michel	F157651	695, 11 42 ha	26/03/1991	1990	2014

- **Carte de situation de la forêt**

La carte de situation de la forêt est reportée en annexe

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	695, 11 42 ha	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	695, 11 ha	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	671,16 ha	ha, ares
Surface en sylviculture de production	96,47 ha	ha, ares

- **Etat des lieux**

Sans modification et après étude du service foncier la surface prise en référence pour l'aménagement est identique à celle du précédent document, soit 695 ha 11 a 42 ca.

Rappel :

- ▶ Il existe un procès-verbal de délimitation et bornage (datant de 1868) pour les anciennes forêts communales des Aires et de Villecelle (actuellement Lamalou-les-Bains) qui constituent actuellement la partie de forêt se trouvant sur la commune des Aires.
- ▶ La forêt domaniale des Aires a été acquise par l'Etat :
 - en 1909 pour l'ancienne série est,
 - en 1975 pour l'ancienne série ouest.
- ▶ La forêt domaniale de Saint Nazaire-de-Ladarez acquise en 1916 par l'Etat a fait l'objet d'une délimitation partielle. Cette partie de forêt, à part le bois de Boutigne, est très morcelée.
- ▶ La forêt domaniale de Cabrérolles a été acquise en 3 fois : 1935, 1955 et 1979.
- ▶ La partie de la forêt se trouvant sur la commune de Cabrérolles n'a jamais été délimitée.

A noter : Sur le territoire de Saint Nazaire-de-Ladarez il faut mentionner la présence de 11 parcelles portées en BND (biens non délimités) pour une surface totale de **22ha 13 a 60 ca** et dont seulement **5 ha 99 a 12 ca** sont portés au compte de l'Etat.

Le tableau suivant porte les surfaces par parcelle pour des terrains portés en indivision.

Tableau et référence des parcelles cadastrales portées en biens non délimités

Identifiant cadastre	Lieu dit	Surface totale (ca)	Surface ONF (ca)	Référence parcelles forestières
34279_0A_0193	CAMP DEL POUX	50500	1700	15
34279_0A_0192	CAMP DEL POUX	55670	1689	15
34279_0A_0314	LES PRADELS	5280	2640	15
34279_0H_0327	LES ARCQUES	17090	15570	13
34279_0H_0099	SUD DE CALEN	7740	4340	14
34279_0H_0228	LA MATTE D ESTAU	17240	16040	15
34279_0H_0258	COMBE BARRAL	7460	5243	13
34279_0H_0417	LA CONQUE	8730	660	13
34279_0H_0448	PONT LIROU	1680	840	13
34279_0H_0447	PONT LIROU	43450	8940	13
34008_0C_1366	COSTE LONGUE	6520	2250	6
	Totaux	221360	59912	

La carte des unités de gestion portant les parcelles en indivision est reportée en annexe.

Précisions:

- sur les autres documents cartographiques annexés, le périmètre porté est représenté par l'assemblage des parcelles cadastrales, périmètre des parcelles non délimitées incluses en totalité. En attendant la résolution de ce problème foncier qui exclue toute action de gestion, conformément aux recommandations prises auprès du service forêt de la DG la totalité des surfaces portées en BND sont rattachées au groupe HSN : "Hors sylviculture en évolution naturelle".

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Terrains domaniaux situés sur la commune des Aires	1868	Archives foncières de l'agence 34/30

- **Origine de la propriété forestière**

Afin de relater l'historique du massif, nous proposons de le scinder en trois parties selon la commune de situation :

- ▶ La partie domaniale située sur la commune des Aires :

Elle est constituée par les anciennes forêts communales des Aires et de Lamalou-les-Bains. Elle fut acquise en 1909 pour la série Est et en 1915 pour sa partie Ouest.

- ▶ La partie domaniale située sur la commune de Saint Nazaire –de-Ladarez :

Il s'agit de l'ancienne forêt communale de Saint Nazaire soumise au Régime forestier depuis 1867 et acquise par l'Etat en 1916.

- ▶ La partie domaniale située sur la commune de Cabrerolles :

Elle a été acquise en trois fois :

- en 1935 et 1955 à des propriétaires privés,
- en 1979, l'ONF par rétrocession de biens vacants et sans maître.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire du précédent aménagement est repris en totalité sans modification.

La forêt est divisée en 20 parcelles forestières.

Les parcelles 13,14 et 15 regroupent de petites parcelles cadastrales dispersées ce qui complique fortement la gestion forestière.

Le précédent aménagement proposait d'engager une réorganisation foncière afin de simplifier le périmètre. Il en faisait de même pour régler le problème foncier des DND.

Engagée mais non aboutie, nous reformulerons cette proposition qui devrait s'appuyer, plus particulièrement pour la restructuration foncière, sur les compétences de l'Agence Foncière du département de l'Hérault (AFH) qui bénéficie d'un droit de préemption et est informée des projets de transaction qui pourraient intéresser l'ONF.

A noter : La commune de Saint Nazaire –de- Ladarez serait intéressée par l'acquisition d'un terrain portant la ruine d'une chapelle située sur sa commune; parcelle cadastrale 0H- 02 d'une superficie de 125 m². Cette parcelle excentrée et rattachée à la parcelle forestière n° 13 posant un problème de gestion il serait opportun de saisir cette occasion et de l'échanger contre des parcelles communales faisant enclave en terrain domaniale. Cette action foncière en cours à ce jour est à suivre par le service gestionnaire et le service foncier de l'agence.

- **Concessions**

Concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Revenu	Localisation
Antenne relais sur tour de guet DFCI de la Coquillade (n° 300...388)	Permanent	Gratuit	Pelle n°4
Autorisation de passage pour commune de St Nazaire de Ladarez (n° 110408)	Permanent	Gratuit	Pelles n° 3, 13, 14, 15,20
Autorisation de passage pour la communauté de commune des coteaux de l'Orb et du Vernazoubre (n° 200...8055)	Permanent	Gratuit	Pelles n° 16 et 17
Autorisation de passage du Réseau vert départemental (n° 200...19027)	Permanent	Gratuit	Pelles n° 3 et 4

Précision sur les concessions :

- Elles rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt.
- Elles répondent à des besoins sociaux et participent pour certaines aux objectifs de protection du massif (pastoralisme, accueil du public, DFCI).
- Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 598,64	faible 96,47	moyen 0	fort 0	695,11
	Fonction écologique		ordinaire 695,11	reconnu	fort	695,11
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local 695,11	reconnu	fort	695,11
	Protection contre les risques naturels	sans objet 695,11	faible	moyen	fort	695,11

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

La carte des fonctions principales est portée en annexe

- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	0 ha	A ce jour aucune menace ou crainte en la matière
- Déséquilibre grande faune / flore	0 ha	
- Incendies	695 ha	Les types de faciès de la végétation associés à une sécheresse estivale et à un sous équipements pour les accès font que l'ensemble du massif est à considérer comme sensible aux incendies. Par contre les enjeux économiques et humains sont à qualifier de faibles
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	82 ha	Les parcelles forestières 13, 14, et 15 sont constituées de terrains éclatés en petites unités de surface au périmètre très découpé associé à une absence de desserte. Dans ce domaine s'ajoutent les BND, qui par leur statut foncier limitent fortement les actions de gestion.
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	0 ha	A ce jour pas de menace pour des essences indigènes qui paraissent les plus adaptées au contexte bioclimatique et aux facteurs stationnels locaux.
Autres éléments forts imposant des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	599 ha	Le massif souffre d'un manque de desserte sur une grande partie de sa surface. Sans la possibilité de création permettant un retour sur investissement réaliste une majorité de la surface est de ce fait classée hors sylviculture.
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	0 ha	Assise rocheuse et sols peu sensibles au tassement
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	0 ha	Milieux absents sur le domaine
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	0 ha	Non concerné pour le domanial
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0 ha	Non concerné
- Importance sociale ou économique de la chasse	695 ha	Les terrains sont loués sous forme de baux à trois associations communales qui pratiquent une chasse traditionnelle à laquelle les habitants des communes sont très attachés.
- Pastoralisme	0 ha	Non présent et potentiel pratiquement absent sur le massif
- Dispositifs de recherche	0 ha	Non concerné

- **Démarches de territoires**

La forêt domaniale de Saint Michel est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (création par décret du 11 décembre 2012) qui comporte une charte traitant plus particulièrement de la gestion forestière et de la valorisation locale de la ressource ligneuse. Les propositions de gestion de l'actuel aménagement qui tendent à valoriser cette fonction sur le massif rentrent dans ce cadre défini par la charte.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

- Les 2/3 de la forêt sont constitués de versants escarpés orientés au nord. De ces versants descend une série de ravins orientés sud-nord qui drainent les eaux de ruissellement vers l'Orb au nord du massif.

Ces versants font face aux villages du Pujol-sur-Orb et des Aires.

Le reste des terrains soit 1/3 de la surface du massif sont formés d'un plateau (plateau de la Lande) et de versants escarpés orientés au sud descendant sur les villages de Saint-Nazaire-de-Ladarez et de Cabrérolles.

- Le point culminant de la forêt est situé dans le canton du "Bois de Graves" à 702 m. Le pic de la Coquillade étant situé à 696 m.

- Les altitudes les plus basses se trouvent dans la "combe de Baraban", à environ 300 m.

Les altitudes du plateau de la Lande sont de 600 à 640 m.

- La pente moyenne des versants est de l'ordre de 50%.

- Il n'existe pas de cours d'eau à débit permanent, les talwegs drainant lors des épisodes pluvieux qui peuvent être violents les eaux de surface vers la plaine viticole pour les versants sud ou vers le fleuve Orb pour les versants orientés nord.

En résumé : La forêt occupe des reliefs marqués représentant le principal facteur limitant la valorisation forestière, qui sans autre enjeu que la protection générale (faible enjeux économique et humain) explique le sous-équipement constaté à ce jour en matière de desserte.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Les stations prises en référence pour caractériser le climat sont :

- Bédarieux : altitude 200 m situé à 8 km au nord-est de la forêt
- Pézènes-les-Mines : altitude 400 m situé à 12 km à l'est de la forêt.

Le CEMAGREF dans une étude climatologique a synthétisé les résultats de ces deux stations pour obtenir les résultats suivants qui peuvent être pris en référence pour le massif.

Précipitations annuelles (en mm)

Valeurs extrêmes : 844 mm – 1154 mm

Valeur moyenne : 962 mm

Précipitation sur les 3 mois d'été :

Valeurs extrêmes 70 mm-155 mm

Valeur moyenne : 112 mm

Pour les températures :

- . Moyenne des minima du mois le plus froid : 0° C
- . Température moyenne annuelle : 13 °C
- . Moyenne des maxima du mois le plus chaud : 29 °C

Synthèse : température/pluie:

Nombre de mois secs ou $P \text{ (mm)} < 2 T \text{ (°C)} = 1,8$ mois

Indice de xéricité ou indice de sécheresse estivale :

$$S = \frac{P \text{ été (mm)}}{M \text{ (°C)}} = \frac{\text{somme des précipitations estivales}}{\text{moyenne des températures estivales}} = 3,8$$

Le quotient d'Emberger pour la zone = 120

L'ensemble des résultats nous permet de classer la forêt **en climat méditerranéen humide.**

Les précipitations se font surtout au printemps et à l'automne.

Nous avons des étés chauds et secs et des hivers tempérés.

Les vents dominants sont des vents du Nord et Nord-Ouest. Ils sont fréquents et assez forts. Ils participent à la dessiccation du sol et des végétaux en accentuant l'effet de sécheresse.

- **Géologie**

Cartes géologiques au 1/ 50 000 = Bédaneux 2543
Saint-Chinian XXV. 44

Le massif repose sur des formations de l'ère primaire datant pour l'essentiel du Dévonien.

a/ La majorité nord de la forêt est composée d'une puissante série dolomitique. Nous y trouvons à la base, des dolomies à grains fins et calcaires, au sommet des dolomies sombre et massives.

b/ La partie sud est composée essentiellement de calcaires massifs sparitiques riches en entroques, parfois roses et tachés de calcites blanche – les calcaires bioclastiques.

Les sols :

La formation des sols de ce massif dépend essentiellement de la topographie et de la roche mère: Nous trouvons en fonction de ces deux facteurs :

- Sur les pentes : des lithosols ou des rendzines peu évoluées à très faible réserve utile (RU) et profondeur d'enracinement.
- Dans le bas des pentes : des sols colluviaux ou fersialitiques plus profonds et riches, présentant une réserve utile et une profondeur d'enracinement favorable à la croissance des espèces forestières et à leur variété.
- Sur les plateaux : des sols fersialitiques ou des rendzines plus ou moins évolués qui bénéficient d'une réserve utile et d'une profondeur d'enracinement moyens.

- **Unités stationnelles**

Une station est une zone homogène quant aux conditions physiques (climat, topographie, roche mère, sols) et à la dynamique de la végétation. Un type de station regroupe toutes les stations ayant des propriétés physiques et une dynamique de la végétation identiques.

L'étude réalisée dans le cadre de l'aménagement définit chaque station en fonction :

- de l'altitude et des expositions (mésoclimat, étages de végétation),
- des matériaux parentaux (roches- mères), de leurs altérites, des types de sols,
- de l'alimentation en eau, elle-même subordonnée à la structure/ texture des sols ainsi qu'à la position topographique (vallons, crêtes, plateaux, etc...),
- de la richesse chimique des sols (niveau trophique).

L'analyse des paramètres climatiques, géo-pédologiques, autécologiques et dendrométriques a permis de caractériser et de cartographier des grands types synthétiques de stations forestières présentés dans le tableau suivant :

Remarque : En absence de catalogue de stations la définition des stations forestières du tableau suivant fait référence à celles établies sur l'agence Hérault/Gard dans le cadre de l'élaboration des aménagements.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
Mmcp	Méso méditerranéen supérieur calcaire peu sec	13,07	13,5	Classe de fertilité moyenne pour le chêne vert et le chêne pubescent.	Limiter les essences objectif à celle présentes qui semblent les plus adaptées : le chêne vert et le chêne pubescent
Mmcs	Méso méditerranéen supérieur calcaire sec à très sec	77,86	80,7	Classe de fertilité faible à très faible pour l'ensemble des essences présentes	
Mmsp	Méso méditerranéen supérieur siliceux peu sec	5,54	5,8	Classe de fertilité moyenne pour l'ensemble des essences présentes (CHY et CHV)	
Totaux		96,47	100%		

- Les surfaces portées dans les tableaux précédents font référence à la surface en sylviculture soit **96,47 ha**.

Pour le massif une correspondance entre catalogue local et celles du SRA de référence peut être proposée :

Objectif	Code local (tableau précédent)	Libellé local	Correspondance SRA
Production ligneuse limitée en volume et en qualité associée à la protection générale des milieux et des paysages	Mmsp	Méso méditerranéen supérieur siliceux peu sec	Méso méditerranéen siliceux frais à peu sec
	Mmcp	Méso méditerranéen supérieur calcaire peu sec	Méso méditerranéen calcaire frais à peu sec
	Mmcs	Méso méditerranéen supérieur calcaire sec à très sec	Méso méditerranéen calcaire sec

- Carte des unités stationnelles

Conformément à la NDS -09-G-1324 du 30/12/2009 chapitre 1.2.1 (page 14) la carte des unités stationnelles reportée en annexe est élaborée sur la **surface classée en sylviculture soit 96,47 Ha**

1.2.2 Description des peuplements forestiers

La cartographie des peuplements a été réalisée comme suit :

- ♦ Zonage sur carte par photo-interprétation des grands types de formations naturelles visibles (photos IFN infra-rouge couleur orthorectifiées de 2009).
- ♦ Validation du zonage sur le terrain et renseignements de la fiche de description des peuplements.
- ♦ Report sur SIG des données recueillies permettant l'établissement d'une cartographie numérisée.

Seuil de perception des unités élémentaires de peuplement (UEP) :

Compte tenu du faible potentiel de production ligneuse, ainsi que par l'absence d'autre enjeu de niveau moyen ou fort, le seuil minimum de perception en surface a été fixé à **1 ha**.

Protocole de relevé d'informations concernant la description des peuplements :

Conformément à la DNAG (§ 3.6) et les ONAG (§3.6) pour un niveau de production de niveau faible la description des peuplements n'a pas fait appel à un inventaire dendrométrique détaillé.

Afin d'optimiser la phase de description une analyse préalable en fonction des objectifs fixés par le précédent aménagement ainsi que par notre analyse des potentialités a permis de définir deux type de protocoles :

a/ **Sur les surfaces portées en sylviculture** les données suivantes ont été relevées pour chaque unité peuplement préalablement identifiée sur photo-interprétation et validée sur le terrain lors de la phase de description :

La totalité des formations boisées se rattachant à la structure taillis les données suivantes ont été relevées lors des descriptions:

- Structure (taillis ou vides)
- Essences principales et secondaires
- Hauteur du taillis
- Recouvrement en surface boisée du taillis
- Volume/ha estimé du taillis
- Classe d'âge du taillis

b/ **Pour les surfaces portées hors sylviculture** : le type de peuplement zoné sur photo est simplement défini par la structure + l'essence dominante ou le type de vide.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Le taillis de chêne vert :

Pour l'essentiel de la surface forestière c'est le taillis de chêne vert qui prédomine.

Il présente des hauteurs et des densités variables (couverture forestière) en fonction du potentiel des stations et de leur gestion antérieure (mise en vieillissement pour 4/5^{ème} de sa surface).

Les plus hauts taillis peuvent atteindre une hauteur dominante de 6 à 8 m, pour un âge estimé à 60/80 ans. Ceux occupant les stations les plus pauvres se limitent à 3 ou 4 m tous âges confondus.

Pour les formations productives et exploitables sa valorisation sera le régime du taillis simple.

Le taillis de chêne pubescent et châtaignier :

Ces deux essences le plus souvent en mélange occupent majoritairement les stations les plus fertiles.

Les hauteurs moyennes se situent à 12 / 14 m, pour des âges estimés à 60 / 80ans.

Pour ces peuplements sur stations exploitables on proposera la conversion sur une petite surface au bénéfice du chêne pubescent (5,54 ha), avec comme objectif la futaie sur souche, le châtaignier atteint par le chancre n'ayant pas ou peu d'avenir.

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	% arrondi
Chêne vert	665,62	99,2
Chêne pubescent	4,2	0,6
Châtaignier	1,34	0,2
Total	671,16 ha	100%

Précision : Les surfaces et % du tableau précédent font référence à la surface boisée en début d'aménagement.

- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement (ou famille)	Code	Surface retenue pour la gestion (ha)	%
Taillis de chêne vert dominant (CHV > à 75%)	TCHV	665,62	95,7
Taillis de chêne pubescent dominant (CHY > à 75 %)	TCHY	3,20	0,5
Taillis de châtaignier dominant (CHT > à 75 %)	TCHT	2,34	0,3
Vide forestier non reboisible : Zones rocheuses peu ou non boisées (couvert < 25 % pour taillis)	V ROC	23,95	3,5
Total		695,11	100%

- **Répartition des essences principales forestières**

Essences principales	Familles de peuplements			%	Essences d'accompagnement
	TCHV (ha)	TCHT (ha)	TCHY (ha)		
Chêne vert	665,62			99,2	Tous les divers feuillus présents
Chêne pubescent		1	3,2	0,6	Tous les divers feuillus présents
Châtaignier		1,34		0,2	Tous les divers feuillus présents
Total	665,62	2,34	3,20	100 %	

- **Carte des peuplements**

La carte des peuplements simplifiés est portée en annexe

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface	
Surface à régénérer prévue	0	ha
Surface effectivement régénérée	0	ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0	ha

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	0	Conforme aux prévisions du précédent aménagement qui ne prévoyait pas d'effort de régénération pour la futaie
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	0	

- **Renouvellement présent dans la forêt, traitements à suivi non surfacique.**

Non concerné

C - Inventaires réalisés

Néant pour un enjeu faible de production

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Non concerné

- **Résultats synthétiques d'inventaire par essences et catégories de grosseur**

Non concerné

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	598,64	96,47			695,11

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Pour les essences en sylviculture les données du tableau suivant font référence aux données IFN disponibles sur la zone géographique.

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Chêne vert et pubescent	Non connue	1,5 à 2,5 m ³ /ha/an
Total		

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés (période : 1990 / 2014)												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Taillis		PA : produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres groupes	prévu (horsPA)	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
						2200	1532			2200	1532	
Ecart												
- 30 %												
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
						1.15	0.8			1,15	0,80	

Précisions : Les données volumes prévus et récoltés font référence au volume commercial

- **Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés.**

Cf instruction sur les aménagements : ce chapitre ne sera pas traité pour une forêt présentant un niveau de production jugé comme faible.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. Totales (Km)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	0	(1)				
	empierrées	0					
	terrain nat.	0					
Routes publiques participant à la desserte		0					
Autres accès dont pistes et sommières		7,5	(2) 0.078 km	Oui pour la surface classée en sylviculture	Moyen		En grande partie pistes classées DFCI
Ancrages câbles		Nb :					

(1) Malgré l'absence de route grumier, sans investissement supplémentaire le réseau de pistes accessibles aux petits camions devrait permettre de mobiliser les volumes de bois de chauffage attendus.

(2) La densité de pistes aux 100 ha fait référence à la surface classée en sylviculture.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Le constat fait précédemment en matière de difficulté d'exploitation et des possibilités de gestion sylvicole s'explique par trois facteurs se conjuguant :

- a/ La faible densité et les difficultés de création sur un réseau où l'Etat ne possède qu'une maîtrise foncière partielle des infrastructures et des terrains.
- b/ La production ligneuse qui est à qualifier majoritairement de faible à très faible.
- c/ Pour partie la présence d'un relief marqué.
- d/ La dispersion ainsi que le périmètre morcelé des différents cantons domaniaux.

- **Schémas de desserte existants**

Absence de schéma de desserte forestière pour un massif dont l'objectif de production est très faible.

- **Carte de la desserte**

La carte de la desserte est reportée en annexe

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		695,11			695,11 ha

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0		
Cœur de parc national	0		
Réserves naturelles nationales	0		
Réserves naturelles régionales	0		
Réserve biologique intégrale	0		
Réserve biologique dirigée	0		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0		
Zones humides stratégiques	0		
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional	695	Parc naturel régional du Haut Languedoc	-Charte forestière : chapitre traitant du développement des activités forestières (production et transformation)
Natura 2000 Habitats (ZSC)	0		
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0		
ZNIEFF de type I	0		
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	0		

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

A ce jour en fonction des nos connaissances, excepté pour les incendies majeurs, aucune menace identifiée en la matière.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Pour une fonction écologique qualifiée de niveau faible ou ordinaire (absence de classement en zone Natura 2000, ZINEFF de type 1, etc...) aucune donnée n'est prévue à fournir pour cet enjeu. Seules des informations très partielles du service de gestion mentionneraient la présence d'orchidées dans la parcelle n°5.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

En absence d'inventaire précis, les données suivantes sont données à titre d'informations.

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Forêt de Quercus ilex	non	9340	45.312	Conservation et préservation de l'habitat	Non cartographié
Garrigues calcicoles de l'ouest méso méditerranéen	non	HD (*)	32.4	Conservation de l'état "ouvert" à semi ouvert	Non cartographié

(*) HD : Hors directive

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Non concerné

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Non concerné

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		695,11			695,11

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

L'Atlas régional des paysages rattache le massif à la zone des "Contreforts des Causses et de la Montagne Noire".

D'une manière générale le massif s'intègre dans les formations des premiers reliefs de la chaîne des Avant-Monts, vaste territoire où le chêne vert, le chêne pubescent, le châtaignier et les reboisements résineux récents du FFN occupent la majorité des reliefs.

Plus particulièrement la position du massif dans le paysage général :

Depuis une perception sud ou nord le massif constitue dans le paysage une barrière visuelle s'étendant d'Ouest en Est.

Par cette position il sépare la plaine viticole de l'Hérault du sillon de l'Orb et plus au nord des contreforts imposants du massif de l'Espinouse.

Les hauteurs et points hauts du massif offrent des panoramas magnifiques sur la vallée de l'Orb et sur le massif de l'Espinouse au Nord, au Sud sur la plaine de l'Hérault pouvant s'étendre jusqu'à la frange littorale par temps clair.

En interne par contre la multiplicité des expositions, le confinement des vallons ainsi que la couverture boisée limitent fortement les perceptions générales.

En matière de couvert végétal l'uniformité du taillis de chêne vert n'est rompue en automne et l'hiver que par les teintes claires des parquets de chêne pubescent et châtaignier, ainsi que par de petits espaces ouverts vestiges de l'activité agropastorale des siècles derniers.

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Deux sentiers inscrits au PDIPR 34 mais dont la fréquentation est à qualifier de faible.

- ▶ Le sentier pédestre PR 36 partant de la chapelle Saint Michel, passant par le col du Gamas, le col de la Blaque et rejoignant le pic de la Coquillade. Ce circuit dont 3 km de tracé en forêt domaniale permet de profiter de magnifiques points de vue sur la plaine du Biterrois.

- ▶ Le sentier RV 13 parcourant les parcelles forestières 14,15 et 20 fait une boucle sur 1,5 km en forêt domaniale entre les hameaux d'Aigues Vives et Plaussenous.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

En dehors de la fréquentation liée aux activités de la chasse ou de la cueillette des champignons, la forêt est peu fréquentée.

Seuls des randonneurs aguerris et avertis fréquentent les sentiers pédestres du massif.

De ce fait le massif est peu exposé aux perceptions et ne présente pas de sensibilité paysagère notable.

- **Description succincte des équipements structurants**

Sur le massif aucun équipement existant.

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé				Non concerné sur l'emprise du domanial
Site inscrit				
Monuments historiques				
Forêt de protection pour le bien-être des populations				

A noter en bordure de la forêt domaniale le site de la chapelle de Saint Michel, monument classé équipé pour l'accueil du public. Le périmètre de protection ne concernant pas les terrains domaniaux, pas de mesure de gestion particulière à édicter.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites.**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Traditions et manifestations associées
La chapelle de Saint Michel en forêt communale des Aires proche du massif domanial	Site de l'histoire religieuse ancienne (Monument classé)	Pouvant être notable certains week-ends	Pèlerinage du 8 mai
Sentier rejoignant la chapelle de St Michel au pic de la Coquillade	Nombreux panoramas en vision externe	Fréquentation essentiellement par une population locale ou promeneurs aguerris	

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
La chapelle de Saint Michel en forêt communale des Aires proche du massif domanial	Tables bancs, observatoire et informations sur l'histoire du monument	Aucun	Entretien assuré par la commune des Aires
Sentier rejoignant la chapelle de St Michel au pic de la Coquillade	Sentier balisé pour 3 km en forêt domaniale	Aucun	A entretenir (si demande formulée par les utilisateurs)

- **Sensibilités paysagères**

Par le peu d'actions de gestion prévues, et par sa faible fréquentation, le massif présente dans son ensemble une sensibilité paysagère qui peut être qualifiée de faible.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Non développé car fréquentation très faible.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages.**

La fréquentation et les sensibilités paysagères étant faibles les seules actions à proposer seront pour les coupes de taillis dont les surfaces des lots seront de surface limitée, tout en restant économiquement attractives, et dont l'emprise devra s'adapter aux conditions locales afin de minimiser leur impact visuel.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

Le simple maintien de l'état boisé qui s'intègre dans le paysage général ainsi que les précédentes mesures édictées en faveur des coupes sont suffisantes pour assurer la qualité paysagère que les utilisateurs du massif pourraient en attendre.

- **Captages d'eau potable non réglementés**

Non concerné

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Sans objet pour le massif par l'absence de protection réglementaire liée à la présence de périmètre de captage ayant fait l'objet d'une DUP.

Malgré ce constat nous rappellerons les risques devant être pris en compte dans la gestion forestière :

Ils peuvent se manifester sous des formes diverses:

- * la pollution lors des exploitations forestières (à base de carburants, huile...),
- * la dégradation des équipements et canalisations d'adduction par les engins de débusquage,
- * la pollution par des éléments fins, suite à des terrassements (création de traîne), pouvant se retrouver lessivés sous l'effet des pluies.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Absence de périmètre immédiat ou rapproché de captage d'eau potable.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Rappel : Le classement des forêts (ou parties de forêts) en niveau d'enjeu d'aménagement pour la fonction de PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS est à réaliser sur la base de classements ou d'expertises reconnues.

Il est rappelé que la notion de "risque naturel" est issue de la présence simultanée sur un même territoire (ou à proximité):

- d'un ou plusieurs aléas (chute de blocs, avalanches, glissements de terrain, crue torrentielles, érosion active, phénomènes dunaires),
- d'enjeux socio-économiques (habitations, voies de communication, équipements d'importance économique...)

Les aléas pris en compte correspondent à ceux pour lesquels la forêt assure une fonction effective de prévention. La défense des forêts contre les incendies (DFCI) et l'inondation due aux crues alluviales constituent des contraintes de gestion : elles sont intégrées dans les aménagements forestiers à ce titre et non pas comme enjeu de protection.

Pour la forêt l'analyse faite à ce jour permet de qualifier l'enjeu de protection comme faible ou sans objet.

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	695,11 ha				695,11 ha

- **Classements réglementaires et zonages induits**

Non concerné

- **Expertises réalisées**

Non concerné

- **Equipements et ouvrages de protection existants**

Non concerné

- **Maîtrise des aléas par les peuplements forestiers**

Non concerné

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion ou actions retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>L'analyse faite à ce jour est identique à celle de l'aménagement précédent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Un potentiel de production faible. ▶ En grande partie de fortes contraintes de pentes. ▶ La non maîtrise foncière (dispersion des cantons et présence de BND) qui limite les créations d'infrastructures structurantes. 	<p>La production ligneuse restera une fonction très limitée sur ce massif.</p> <p>Les surfaces portées en production se limiteront aux taillis productifs dont la desserte existante permet d'espérer une mobilisation sans investissement supplémentaire.</p>
Fonction écologique	
<p>Absence d'enjeu écologique marquant (Natura 2000, znieff de type 1 et autres classement).</p>	<p>La simple application des directives de gestion visant au respect de la biodiversité courante est à prendre en compte.</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, chasse)	
<p>Le massif est très peu fréquenté et n'est pas concerné par des contraintes sociales fortes.</p>	<p>D'une manière générale aucune action de gestion particulière ni d'investissement important en la matière n'est à prévoir.</p> <p>Seule l'information des usagers traditionnels, des élus locaux et plus particulièrement des concessionnaires de la chasse est une mesure à retenir.</p>
Autres enjeux ou problématiques	
<p>Problématique liée à la présence de BND et morcellement des cantons qui limitent la gestion par l'absence de maîtrise foncière.</p>	<p>Cette action de simplification foncière déjà engagée lors du précédent aménagement reste à poursuivre.</p>

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	5,54	
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	90,93	
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	96,47	
Hors sylviculture de production	598,64	
Total : surface retenue pour la gestion	695,11	

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernées
		ha	%				
Chêne vert	Régime taillis	90,93	94	50 ans	10/20	Feuillus divers en mélange	Mmcs et Mmcp
Chêne pubescent	Régime futaie sur meilleures stations	5,54	6	150 ans	30/35	Feuillus divers en mélange	Mmsp et Mmcp
Total surface en sylviculture de production		96,47	100%				

Rappel : Le tableau précédent fait référence à la surface portée en sylviculture

- **Carte des essences objectif**

La carte des essences objectif sur la surface en sylviculture est reportée en annexe.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouveau suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)	Surface cible de l'aménagement
Surface disponible (Sd)	0 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)	0 ha
Surface d'équilibre (Se)	0,74 ha

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0 ha	Niveau prévu à mi-période	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	0 ha		
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	0 ha	ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	0 ha	ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0 ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		0 ha	

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Période 1	Période 2
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0 ha	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	0 ha	0 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	0 ha	0 ha
Total	0 ha	0 ha

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Période 1	Période 2
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	0 ha	0 ha
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	0 ha	0 ha
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha	0 ha
Total	0 ha	0 ha

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Non concerné.

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Non concerné

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	55 ha	15,70 ha
Taillis fureté	0 ha	0 ha
Taillis sous futaie	0 ha	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	0 ha

La différence entre les surfaces prévues en coupes de taillis et le réalisé illustre les difficultés de valorisation des surfaces qui furent portées en sylviculture :

- Cantons fortement dispersés, parfois de taille réduite et au périmètre découpé, sans oublier le problème des terrains en BND.
- Sous-équipement du réseau de dessertes donnant accès aux différents cantons.
- Difficulté de prévoir des travaux de desserte interne en relation avec la valeur des produits mobilisables et la dispersion des différents cantons en sylviculture (linéaire important de piste à créer et à entretenir pour de faibles revenus ligneux).

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S_{taillis})**

Surface à passer en coupe de taillis	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	35,93 ha
--------------------------------------	---	-----------------

La surface portée en coupe sur la durée de l'aménagement de 35,93 ha fait référence à un nouveau zonage de taillis jugé exploitable pour une surface totale de 90,93 ha. (surface en régime taillis pour 55 ha dans le précédent aménagement revu à la hausse compte tenu du marché porteur du bois de chauffage sur la région). $Se = 36.37$ ha.

Théoriquement elle répartie l'effort moyen de renouvellement du taillis sur trois périodes d'aménagement pour un âge d'exploitabilité minimum fixé à 50 ans, pouvant être porté à 80/100 ans pour lisser les récoltes et les revenus.

Compte tenu des incertitudes pesant sur les âges limites à fixer au chêne vert dans un régime taillis, cet effort pourra être revu dans les prochains aménagements.

Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})

Non concerné

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)

► **Groupes de régénération**

Non concerné

► **Groupes de futaie par parquets**

Non concerné

► **Groupes Taillis simple (TAIS), Amélioration (AMEL) et Hors sylviculture en évolution naturelle (HSN)**

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
Taillis simple	TAIS	2	t	1,3	1,3	50/60	
Taillis simple	TAIS	3	t	2,21	2,21	50/60	
Taillis simple	TAIS	4	t	7,71	7,71	50/60	
Taillis simple	TAIS	6	t	9,06	9,06	50/60	
Taillis simple	TAIS	12	t	14,82	14,82	50/60	
Taillis simple	TAIS	14	t	18,97	18,97	50/60	
Taillis simple	TAIS	15	t	0,74	0,74	50/60	
Taillis simple	TAIS	16	t	6,28	6,28	50/60	
Taillis simple	TAIS	18	t	11,39	11,39	50/60	
Taillis simple	TAIS	19	t	15,19	15,19	50/60	
Taillis simple	TAIS	20	t	3,26	3,26	50/60	
Total TAIS				90,93	90,93		
Amélioration (Futaie)	AMEL	9	a	3,2	3,2	15	
Amélioration (Futaie)	AMEL	12	a	2,34	2,34	15	
Total AMEL				5,54	5,54		5,54
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	1	n	61,40	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	2	n	67,63	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	3	n	56,87	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	4	n	45,88	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	5	n	52,95	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	6	n	38,89	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	7	n	35,69	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	8	n	44,26	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	9	n	32,61	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	10	n	28,71	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	11	n	29,44	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	12	n	21,44	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	13	n	25,47	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	HSN	14	n	17,06	0	/	

Hors sylviculture en évolution naturelle	<i>HSN</i>	15	n	20,19	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	<i>HSN</i>	16		9,24	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	<i>HSN</i>	17		14,52	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	<i>HSN</i>	19	n	4,49	0	/	
Hors sylviculture en évolution naturelle	<i>HSN</i>	20		21,90	0	/	
Total HSN				598,64	0		598,64
Total général				695,11 ha	96,47 ha		695,11 ha

- **Carte d'aménagement**

La carte d'aménagement est reportée en annexe.

B - Constitution de divisions

Non concerné.

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Non concerné

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Non concerné

2.5 Programme d'actions pour la période 2015-2034

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Ouverture et mise en peinture des limites périmétrales pour 4,7 km	Partie de périmètre des parcelles prévues en coupe		7 050
FON 2	2	Réorganisation foncière pour simplification du périmètre	Ensemble massif	Etude en cours suivi par le service foncier et le service gestionnaire	Non chiffrée
Coût total FONCIER (€)					7 050
Coût moyen annuel FONCIER					325,5

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Documents internes : instructions et Schéma d'aménagement traitant de gestion forestière

Année	Titre	Auteur
2009	Instruction INS-09-T-66 : Adaptation de la gestion forestière face au changement climatique : premières orientations	ONF – DTCB
2009	Instruction INS-09-T-71 : Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques	ONF – DTCB & DEDD
2006	Directives d'aménagement Méditerranée Languedoc Roussillon : Zone d'influence atlantique et la bordure du massif central	ONF – DT Méditerranée

B - Coupes

La forêt domaniale de Saint Michel présente un contexte particulier vis-à-vis des possibilités de commercialisation des coupes.

Cette forêt difficile d'accès est en plus éloignée des circuits traditionnels. Les coupes vendues au cours du précédent aménagement ne trouveront un débouché que localement auprès de petits exploitants de bois de chauffage qui ne recherchent exclusivement que de petits lots.

Ce contexte restant inchangé, l'aménagement par le choix du gestionnaire, a favorisé la programmation de petits lots qui devraient intéresser des exploitants locaux.

Le zonage des unités de peuplements a souvent abouti à des UEP de surfaces importantes et uniformes de taillis, dépassant les dix hectares. Le volume sur pied étant voisin de 100m³/ha, programmer une coupe sur l'ensemble de l'UG ou de l'UEP conduirait à des lots invendables.

La programmation des coupes fait donc le plus souvent référence à des parties d'unités de gestion, voire à des parties d'UEP de telle sorte que le lot ne dépasse guère 300m³. Ainsi la même UG, voire la même UEP, verra se succéder deux coupes à blanc espacées de deux ans et assises sur des parties différentes de l'unité considérée (en général la moitié de la surface totale à parcourir pour chacune des deux coupes).

Dans ce cas la carte d'aménagement ne différencie pas les deux coupes successives, sont uniquement indiquées la zone à parcourir et les deux années de passage. Il appartiendra à l'UT de fixer le périmètre de chaque coupe selon le contexte de la parcelle, en particulier topographie et points d'accès.

- Programme de coupes
Coupes programmables par années

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classement	Surface totale UG (ha)	Surface à désigner (ha)	Type peuplement RecPrev	Code coupe	Recommandations ITTS Précautions (paysage, biodiversité, risques naturels, patrimoine culturel...)
	P ^{lle}	UG	partie d'UG						
2016	6	6t	oui	TAIS	9,06	2,20	TCHV	TS	
Total 2016						2,20			
2018	6	6t	oui	TAIS	9,06	2,2	TCHV	TS	
2018	9	9t	non	AME	3,20	3,2	TCHY/CHT	AMEL	Amélioration au bénéfice du chêne pubescent.
Total 2018						5,4			
2020	12	12t	oui	TAIS	14,82	3,47	TCHV	TS	UEP 12-4 totalité + 12-3 partie
Total 2020						3,47			
2022	12	12t	oui	TAIS	14,82	3	TCHV	TS	UEP 12-3 partie
Total 2022						3,00			
2024	18	18t	oui	TAIS	11,39	3	TCHV	TS	UEP 18-1 partie
Total 2024						3			
2026	18	18t	oui	TAIS	11,39	3	TCHV	TS	UEP 18-1 partie
Total 2026						3			
2028	19	19t	oui	TAIS	15,19	3	TCHV	TS	UEP 19-1 partie
Total 2028						3			
2030	19	19t	oui	TAIS	15,19	3	TCHV	TS	UEP 19-1 partie
Total 2030						3			
2032	3	3t	non	TAIS	2,21	2,21	TCHV	TS	
2032	4	4t	oui	TAIS	7,71	2,71	TCHV	TS	UEP 4-1 partie
Total 2032						4,92			
2034	4	4t	oui	TAIS	7,71	5	TCHV	TS	
2034	16	16t	oui	TAIS	6,28	3,14	CHV	TS	
Total 2034						8,14			
Total général						39,13 ha			

Coupes conditionnelles

Non concerné

- **Volume présumé récoltable (hors coupes conditionnelles)**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 17,5 cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
AME	Non significatif	Non significatif	4,8	96		
TAIS	Sans objet pour le taillis	Sans objet pour le taillis	162	3232	/	/
Totaux			167	3328		

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2.

* Tiges précomptables uniquement : pour le cas présent en présence d'un nombre important de tiges non précomptables < 17,5 cm, valeur non significative

** Tiges précomptables et non précomptables

- **Mode de suivi de la récolte**

Le suivi des récoltes des coupes de taillis se fera sur la base des surfaces réalisées et des volumes vendus.

Si la possibilité se présente, et en accord avec l'exploitant, l'implantation de placeaux témoins sur des Ug de référence permettrait le contrôle des m³ de taillis réellement réalisés lors de l'exploitation. Cette mesure permettrait en outre d'affiner le potentiel productif de ces taillis ainsi que nos prévisions de récolte issues de nos données dendrométriques recueillies en amont.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Le faible potentiel productif ainsi qu'une maîtrise partielle du foncier (dispersion des cantons) font qu'il n'est pas envisageable de pouvoir engager des travaux importants en matière de création de desserte.

Le réseau de pistes entretenues par le CG 34 dans le cadre de la DFCI, complété par les tires de débardage créées lors des exploitations par les entreprises paraît suffisant pour mobiliser la récolte.

Remarque : Une prévision de création de piste DFCI dont le tracé nous est inconnu à ce jour pourrait suivant les cantons concernés venir compléter le réseau existant.

D – Travaux sylvicoles

Pour le groupe d'amélioration (AMEL) traité par conversion en futaie sur souche sans effort de régénération aucun travail sylvicole ne sera à prévoir.

Pour le groupe taillis (TAIS), les seules mesures qui seraient à préconiser concernent des principes de gestion, comme la forme des coupes ou le suivi des surfaces exploitées:

- Implantation de surfaces minimisant l'impact paysager (forme non géométrique et si possible s'appuyant sur les lignes de force du relief).
- Maintient de cépées et baliveaux sur les angles ainsi qu'un lever précis de la surface réellement réalisée lors de la réception de coupe.

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Nous rappellerons que la gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intégrera la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités ;
- chaque fois que possible mélanges des essences ;
- si présents, respect des zones humides et des cours d'eau...

Les actions de gestion prévues sur le massif :

- Pour les surfaces de taillis prévues en coupe rase l'ouverture des milieux devrait être favorable à la petite faune ainsi qu'aux rapaces pouvant utiliser ce territoire comme zone de chasse.

- Pour le reste des surfaces occupées par du taillis et des milieux ouverts laissés à une évolution naturelle, les cycles sylvigénétiques conduiront au maintien sur pied d'arbres sénescents ou morts, parfois creux, favorables à une grande diversité d'espèces végétales cryptogames (champignons, mousses) et d'espèces animales : insectes xylophages ou saproxylophages et tous leurs prédateurs (coléoptères, diptères, hyménoptères,...), oiseaux (pics, rapaces,...), chauve-souris, etc...

- **Pour les forêts domaniales**

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en sement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de	0
	Total	0
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la e 500 ha par RBI	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	598,64 ha
	Total	598,64 ha

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Non concerné.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Non concerné

D – Documents techniques de référence

Note de service - NDS	09-T-310	Ilots de vieux bois
Note de service - NDS	93-D-123	Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière
Guide - GUI	9200-99-GUI-EAM-009	Diversité biologique dans l'aménagement et la gestion forestière

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

- Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

La faible fréquentation actuelle en forêt domaniale ne nécessite pas d'aménagements important en matière d'accueil du public.

Seul est prévue la pose d'une table bancs en bordure de la parcelle forestière n° 2 (entrée nord du massif par la piste venant du village des Aires).

- Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

L'objectif d'accueil étant limité, sans objectif de le développer, aucune mesure particulière n'est à édicter, exceptées celles de la circulation en forêt qu'impose la réglementation générale ou particulière relative au classement des pistes du massif.

- Schéma d'accueil du public**

Etude non proposée pour un enjeu évalué de faible et sans objectif d'évolution à moyen terme.

- Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	2	Entretien de sentier d'intérêt local inscrit au PDIPR	Pelles 3 et 4 " Sentier de Saint Michel"	3 km en, domanial		A la charge du CG 34
			Pelles 14,15,20 "Sentier de Cabrerolles CEPS"	1,5 km en domanial		
ACC2	1	Mise en place d'une table bancs	Parcelle 2	1		1200
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						1200
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						60

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Si besoin les guides et clauses techniques applicables seront à prendre dans les documents de référence cités dans le chapitre suivant.

- **Documents techniques de référence**

Les documents techniques de référence traitant de l'adaptation des actions de gestion forestière sont :

<i>Instruction - INS</i>	97-T-35	<u>Accueil public dans forêts relevant RF</u>
<i>Note de service - NDS</i>	93-T-78	<u>Le paysage dans l'aménagement forestier</u>
<i>Note de service - NDS</i>	94-T-98	<u>Guide approche paysagère des actions forestières</u>
<i>Note de service - NDS</i>	95-T-118	<u>Guide des traitements des paysages.</u>
<i>Guide - GUI</i>	9200-97-GUI-EAM-006	<u>L'accueil du public dans les forêts relevant du régime forestier</u>
<i>Guide - GUI</i>	9200-95-GUI-EAM-004	<u>Guide des traitements des paysages</u>
<i>Guide - GUI</i>	9200-94-GUI-EAM-003	<u>Guide Approche paysagère des actions forestières</u>

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Pour un enjeu qualifié de faible sans étude réalisée aucune carte de schéma d'accueil du public ne sera fournie.

B - Ressource en eau potable

En absence de contrainte réglementaire afférente à la présence de périmètre rapproché ou immédiat aucune prescription particulière n'est à formuler.

Pour information nous rappellerons celles relevant de la politique environnementale de l'ONF en la matière (RNTF et RNEF) :

- utiliser des lubrifiants biodégradables pour scies à chaîne,
- ne pas effectuer de traitement phytosanitaire,
- ni stoker ni déverser dans le milieu de lubrifiant, carburant et autres substances dangereuses,
- ne pas laisser stationner des engins de façon prolongée.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

En absence d'activité piscicole seule l'activité chasse est à traiter.

La gestion cynégétique s'inscrit dans le **schéma départemental de gestion cynégétique de l'Hérault (SDGC)** dont les orientations couvrent la période 2013/2018.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

A ce jour aucun dégât sur les milieux forestiers n'est à signaler. Ce constat s'explique principalement par la faible sensibilité des formations naturelles qui constituent le massif (chênaie verte, garrigue, lande et pelouse sèche).

En absence de reboisement programmé, sur la durée de l'aménagement aucune mesure de gestion différente de celles pratiquées à ce jour ou de protection des peuplements n'est donc à prévoir.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Les terrains domaniaux sur lesquels s'exercent le droit de chasse sont divisés en 3 lots: Les aires, Cabrerolles et Saint Nazaire de Ladarez.

Ils sont concédés par voie de baux amiables aux sociétés locales sur lequel le territoire communal est situé.

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations
Chasse au gros gibier en battue avec tir posté sur leurs territoires respectifs par les trois associations bénéficiant du droit de chasse.	Sur le massif domanial et pour les trois sociétés de chasse la moyenne des prélèvements pour le chevreuil, seule espèce soumise à un plan de chasse est de 8 individus/an. Pour le sanglier les prélèvements s'effectuant sur l'ensemble des territoires chassés par les trois sociétés (domanial et communal) il est difficile de fournir une évaluation valide.	Le sanglier est l'espèce traditionnellement la plus chassée. Sa population semble stable malgré des prélèvements soutenus. Le chevreuil depuis une quinzaine d'années fait l'objet d'un plan de chasse arrêté au plan départemental (8 bracelets pour l'année 2014 que se répartissent les trois associations bénéficiant du droit de chasse).
Chasse au petit gibier au chien courant ou au poste pour les oiseaux de passage.	Difficilement quantifiable car non soumis à déclaration.	

Revenus de la location du droit de chasse

Locataire du droit de chasse	Surface du lot (ha)	Revenu annuel pour location du droit de chasse (ref : euros de l'année 2014)	Revenu annuel pour le tir de chevreuils dans le cadre du plan de chasse départemental (ref : euros de l'année 2014)
ACCA des Aires	276 ha	2621	88,25 euros pour 5 chevreuils
Association "Diane Cabrerollaise"	218 ha	2193	17,65 euros pour 1 chevreuil
ACCA de Saint Nazaire de Ladarez	201 ha	1989	55,3 euros pour 2 chevreuils
Totaux	695 ha	6 803 euros	141,2 euros
		6944,2 euros /an	

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

► **Pêche** : Non concerné

► **Chasse :**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Coût indicatif de l'action (€ HT)
CHP1	1	Maintien des points d'eau cynégétiques.	Massif	Suivant accord, ces actions sont prises en charge par les concessionnaires de la chasse.
CHP2	1	Maintien des cultures pour petits gibiers.		
CHP3	1	Piégeage autorisé visant à la régulation des prédateurs.		

D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Activité non présente sur le massif s'expliquant essentiellement par le faible potentiel pastoral et l'absence d'opportunité ou de demande en la matière.

- **Programme d'actions Pastoralisme**

Sans objet suivant remarque du précédent chapitre.

E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

Non concerné

- **Programme d'actions Affouage**

Non concerné

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Les données disponibles issues de la DRAC ainsi que nos connaissances ne permettent pas de signaler de vestige classé ou inscrit sur les terrains domaniaux de la forêt de Saint Michel qui pourrait nécessiter des mesures particulières de protection.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Sans objet pour la forêt

- **Documents techniques de référence**

Dans le domaine des procédures à respecter en matière de préservation des sites historiques on se référera aux documents suivants:

-Note de service n° NDS -09-T-295 " Patrimoine archéologique"

-Note de service n° NDS -73-D-274 " Ruines historiques ou présentant un caractère archéologique"

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

Non concerné

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Non concerné

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Texte relevant d'une réglementation nationale :

- *Code forestier : chapitres du titre III du nouveau code forestier traitant de "La défense et de la lutte contre les incendies de forêts"*

Texte relevant d'une réglementation régionale ou départementale :

- *Arrêté préfectoral du 11 mars 2013 portant sur la prévention des incendies de forêts : " Débroussaillage et maintien en état débroussaillé ".*

- *Arrêté préfectoral permanent relatif à la réglementation de l'usage du feu dans le cadre de la prévention des incendies de forêt (n° 2002.01.1932 du 25 Avril 2002), ainsi que les mesures particulières fixées par la préfecture en période de risque sévère.*

- **Etat des lieux**

Pour l'évaluation sur le niveau des risques ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette problématique, l'analyse ne peut être faite que par une entité cohérente en matière d'enjeux, de sensibilité et de risques.

La forêt domaniale est incluse dans les 121 818 ha du secteur n° 9 " Avants-Monts-Minervois " entité géographique n° 9.3 de la zone Est de ce secteur, définie par le schéma stratégique du département de l'Hérault.

9- Avants-Monts - Minervois

Localisation



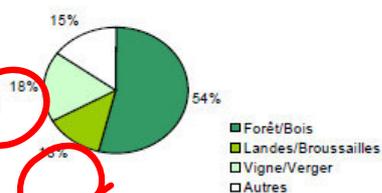
Les grands feux de forêts :

- 14 août 1973 : 720 Ha sur Minerve
- 12 août 1974 : 600 Ha sur Rieussec
- 17 juillet 1986 : 150 Ha sur Azillanet
- 21 juillet 1986 : 229 Ha sur Olargues
- 7 août 2000 : 100 Ha sur Vailhan
- 8 septembre 2001 : 192 Ha sur Oupia
- 8 juillet 2003 : 177 Ha sur Causse-et-Veyran

(source : Prométhée)

Superficie

Massif : 121.918 Ha
 Forêt/bois : 66.447 Ha
 Landes/Broussailles : 16.221 Ha
 Vigne/verger : 21.556 Ha
 Autres : 17.694 Ha



Pente moyenne du massif



Altitude : - moyenne : 323 m
 - maxi : 1.004 m
 - mini : 17 m

Profil du massif

Couverture forestière : Tailis de feuillus denses en continu, pinèdes, reboisement de production.
Espace Naturel Remarquable : Parc Naturel Régional. Sites intégrés au réseau Natura 2000.
Contraintes : Cloisonnement inexistant, relief important.

Enjeux forestiers :

Paysagers et touristiques :



Production :



Vents dominants : très violents (Tramontane).

Sécheresse estivale : marquée : 1-2 mois en moyenne.

Risque météorologique :

-sévère : 26 j/an min : 5; max : 47
 -très sévère : 4 j/an min : 0; max : 12
 -exceptionnel : 0 j/an min : 0; max : 0

Aléa :

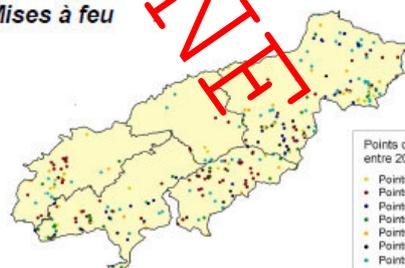


Inflammabilité : Très combustible.

Tendances

	1993 -	1999 -	2004 -
Nombre de mises à feu au 10.000 Ha/an	2,4	4,6	3,7
Nombre de feux supérieurs à 100 Ha	0	3	0

Mises à feu



Points d'éclosion des feux entre 2001 et 2010

- Points d'éclosion en 2010
- Points d'éclosion en 2009
- Points d'éclosion en 2008
- Points d'éclosion en 2007
- Points d'éclosion en 2006
- Points d'éclosion en 2005
- Points d'éclosion en 2004

Remarque : Pour une période plus récente, le simple fait d'absence de feu d'importance sur les 10 dernières années sur ce sous-secteur fait que le bilan et les tendances précédentes peuvent être prises comme une évaluation valide.

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI) sur l'ensemble du secteur concerné. (Secteur n° 9 des Avants-Monts –Minervois , Sectam n° 9.3)

Réseaux de routes et de pistes retenues et non retenues par rapport à l'ancien schéma (Km)

SECTAM	Voirie	Non revêtue	Revêtue	En projet		Ancien schéma
				Non revêtu	Revêtu	
9.1	Retenue	32,74	12,39	11,49	0,89	34,98
	Non retenue	49,22	127,40			18,92
9.2	Retenue	128,51	14,80	0,54	3	111,43
	Non retenue	95,38	107,83			94,63
9.3	Retenue	137,26	27,98	45,88	8,26	133,54
	Non retenue	46,13	244,13			37,36
9.4	Retenue	161,97	31	3,52	0	158,58
	Non retenue	145,73	154,14			135,18
9.5	Retenue	86,15	14,90	12,67	0,88	66,64
	Non retenue	70,36	162,13			40,06

% de voiries retenues de l'ancien schéma pour le secteur 9.1 : 60,82 %
 % de voiries retenues de l'ancien schéma pour le secteur 9.2 : 75,88 %
 % de voiries retenues de l'ancien schéma pour le secteur 9.3 : 60,84 %
 % de voiries retenues de l'ancien schéma pour le secteur 9.4 : 80,71 %
 % de voiries retenues de l'ancien schéma pour le secteur 9.5 : 58,15 %

Densité de points d'eau au Km :

SECTAM	Norme théorique au Km	Norme réelle au Km	Norme de l'ancien schéma au Km
9.1	0,5 pt eau/Km	0,37	0,39
9.2	0,5 pt eau/Km	0,26	0,18
9.3	0,5 pt eau/Km	0,09	0,10
9.4	0,25 pt eau/Km	0,21	0,15
9.5	0,5 pt eau/Km	0,31	0,31

Densité de pistes au 100 Ha :

SECTAM	Norme théorique pour 100 Ha	Norme réelle au 100 Ha	Norme de l'ancien schéma au 100 Ha
9.1	1,25 à 2,5 Km	0,83	0,83
9.2	1,25 à 2,5 Km	1,00	1,40
9.3	1,25 à 2,5 Km	0,78	0,61
9.4	0,625 à 1,25 Km	1,14	1,70
9.5	1,25 à 2,5 Km	0,71	0,66

Débroussaillage (en Km) :

SECTAM	Zone	Nombre	Kilométrage	Surface
9.1	ZAL 1	0	0	0
	ZAL 2	0	0	0
9.2	ZAL 1	3	8,22	411,08
	ZAL 2	0	0	0
9.3	ZAL 1	0	0	0
	ZAL 2	4	15,13	260,73
9.4	ZAL 1	1	4,13	206,55
	ZAL 2	0	0	0
9.5	ZAL 1	1	2,52	126,01
	ZAL 2	2	6,44	193,35

Plus particulièrement en ce qui concerne la forêt domaniale.

Equipements structurants inscrits au schéma stratégique départemental	Qté (km total concernant le massif)	Qté (km en domaniale)
Pistes catégorie 3	14,440	8,567
Tour de guet du SDIS	1 unité	

Jugement sur les équipements existants :

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Observations
Piste DFCI : AVF 24	/	Mauvais : gabarit et tracé non adaptés (n'est plus entretenue par le CG 34)	A déclasser si aucune remise aux normes réalisée dans un proche avenir
Pistes DFCI : AVF 45 et 122	oui	Moyen : Entretien assurée par le CG 34	A maintenir en état car pistes principales donnant accès à la partie productive du massif.
Tour de guet du SDIS	oui	Bon : entretien par CG34	

Remarque : L'accès à la tour DFCI de la Coquillade est assuré par la piste du versant Sud. Celle venant du village des Aires, versant Nord référencée sous AVF 24 non entretenue par le CG 34 et présentant un gabarit et un tracé non adapté est à considérer comme non indispensable.

• **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Equipements						
INC 1	1	Projet de création par le Conseil Général 34 d'un complément de piste DFCI sur la zone concernée	Tracé non finalisé à ce jour	Non connu		Réalisation et entretien assurés par le CG 34
Coût total DFCI (€)						0
Coût moyen annuel DFCI (€/an)						0

• **Documents techniques de référence**

Les documents de référence pour cette problématique sont :

- [Actualisation du Schéma stratégique DFCI du département de l'Hérault \(2012\)](#)
- [Plan départemental de Protection des forêts contre l'incendie \(période 2013/2019\)](#)
- [Guide du forestier méditerranéen –chapitre "Protection des forêts contre l'incendie". \(CEMAGREF-1990\)](#)

En annexes sont portées :

- La carte des équipements DFCI sur l'ensemble du massif domaniale ainsi que ceux situés dans son environnement immédiat,
- La carte de l'aléa aux feux sur la zone concernée.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Les peuplements actuels, peu sensibles à la dent du gibier, supportent parfaitement les populations animales présentes.

A ce jour il n'est donc pas constaté de déséquilibre sylvo-cynégétique.

En absence d'effort de régénération programmé aucune mesure particulière n'est donc à édicter pour l'aménagement présent.

C – Crises sanitaires

• Crises sanitaires subies par la forêt

Les quelques dépérissements constatés localement peuvent s'expliquer par des stress d'arbres isolés consécutif aux durées de sécheresse répétées et durables des années passées.

Sans que l'on puisse constater de crise sanitaire notable, pour l'essence principale présentes seules les attaques de ravageurs citées dans le tableau suivant sont à citer pour mémoire.

Essences	Champignons	Insectes	Lutte	Facteurs favorables
Chêne vert	Oïdium	Pucerons Bupreste Bombyx (sp)	Bacillus thuringiensis	Episodes secs (insectes) Printemps - été humide (champignons)

• Documents de référence

- *Information technique pour la surveillance et la protection phytosanitaire de la forêt - CTGREF- Division protection de la nature (1973)*
- *Publications du service DSF (Département Santé Forêt - sous direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux)*
- *La forêt et ses ennemis (1990-CEMA GRIF)*
- *La santé des forêts (IDF-201)*
- *Contact auprès des correspondants locaux ONF membres du DSF*

D - Tassement des sols

La forêt étant assise sur des terrains calcaires de roches compactes, les phénomènes de tassement de sols sont inexistant.

Cette contrainte n'est donc pas à prendre en compte dans la gestion forestière du massif.

• Carte de la sensibilité des sols au tassement

Non concerné.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt domaniale de Saint Michel bénéficie comme l'ensemble des forêts domaniales de la certification PEFC.

B – Autres actions

Sans objet

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

Non concerné

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Non concerné

DOCUMENT
FIN

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	29/09/2014	par : M.CHAUTARD Chef de Projet aménagement Assisté par : J.BARRAU Chef d'UT C.PELLEGRIS Chef de triage	
Vérifié le :	17/11/2014	par : Daniel CAMBON Responsable du service forêt	<u>Signé</u>
Proposé le :	18/02/2015	par : Alain CASTAN Pour le Délégué territorial et par ordre,	<u>Signé</u>

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes : 1er décembre 2014**

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées**

Les remarques formulées ont porté sur la thématique de la chasse, mais elles ne concernaient pas directement les décisions de l'aménagement.

Validé par la DFRN pour transmission au ministère pour approbation.

Le **26 août 2015**

L'Expert national aménagements forestiers

Régis BIBIANO

Liste des annexes :

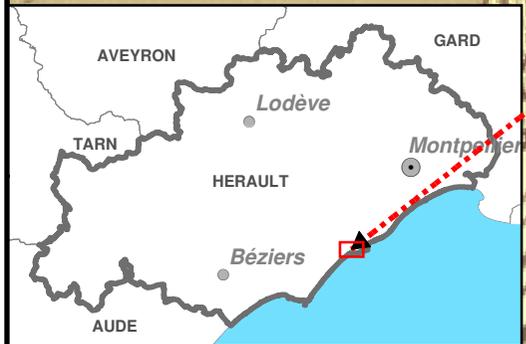
A / Annexes texte :

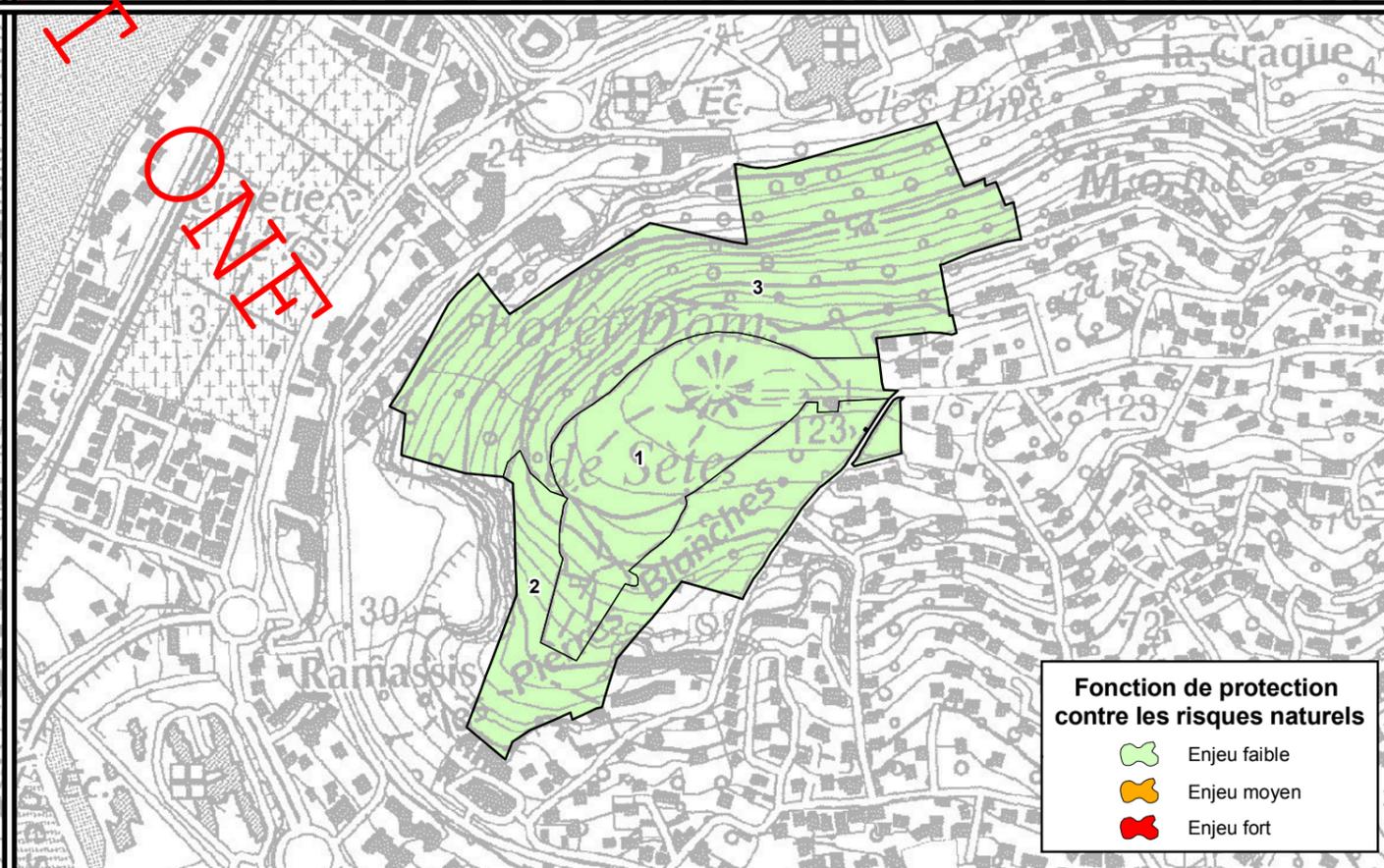
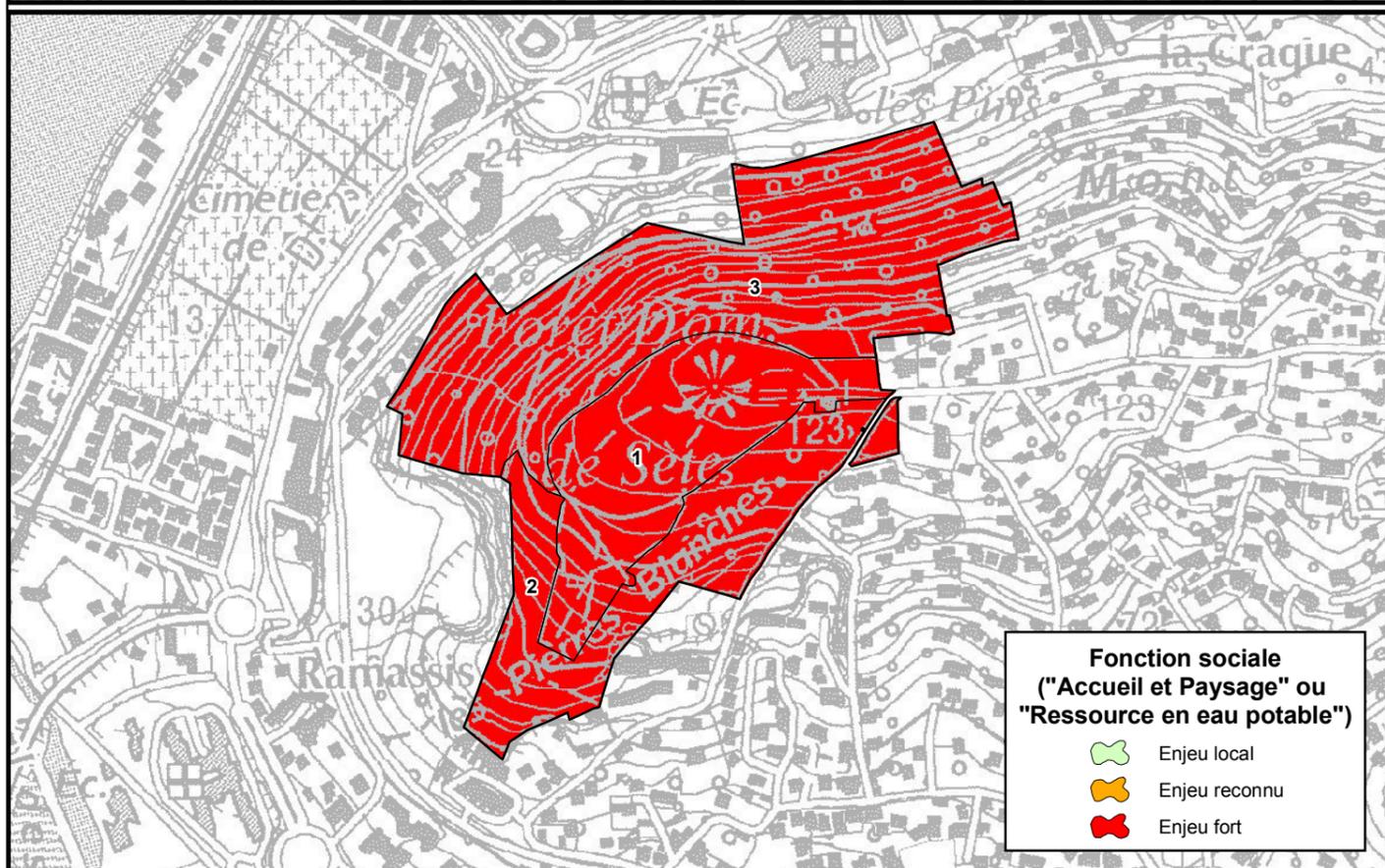
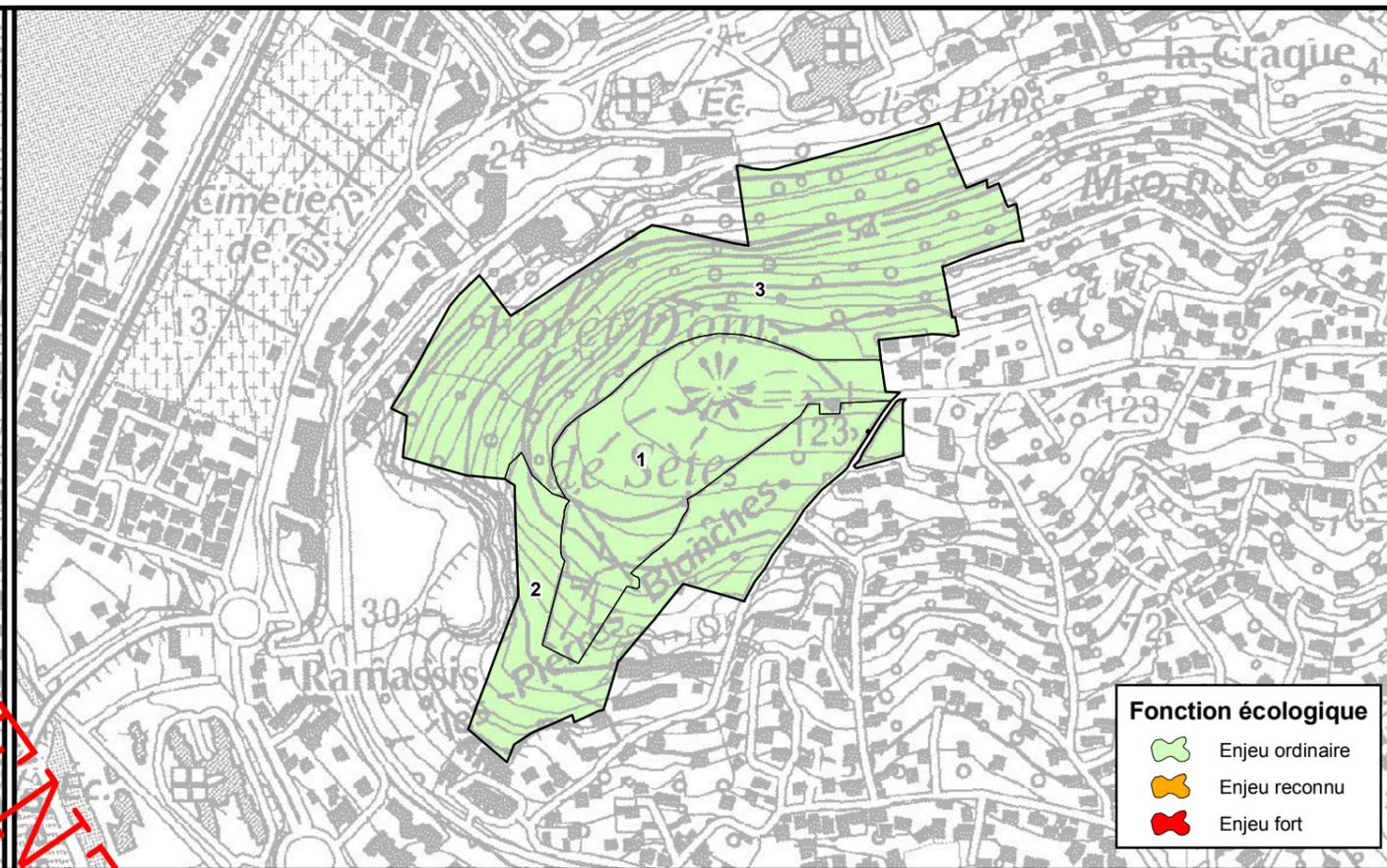
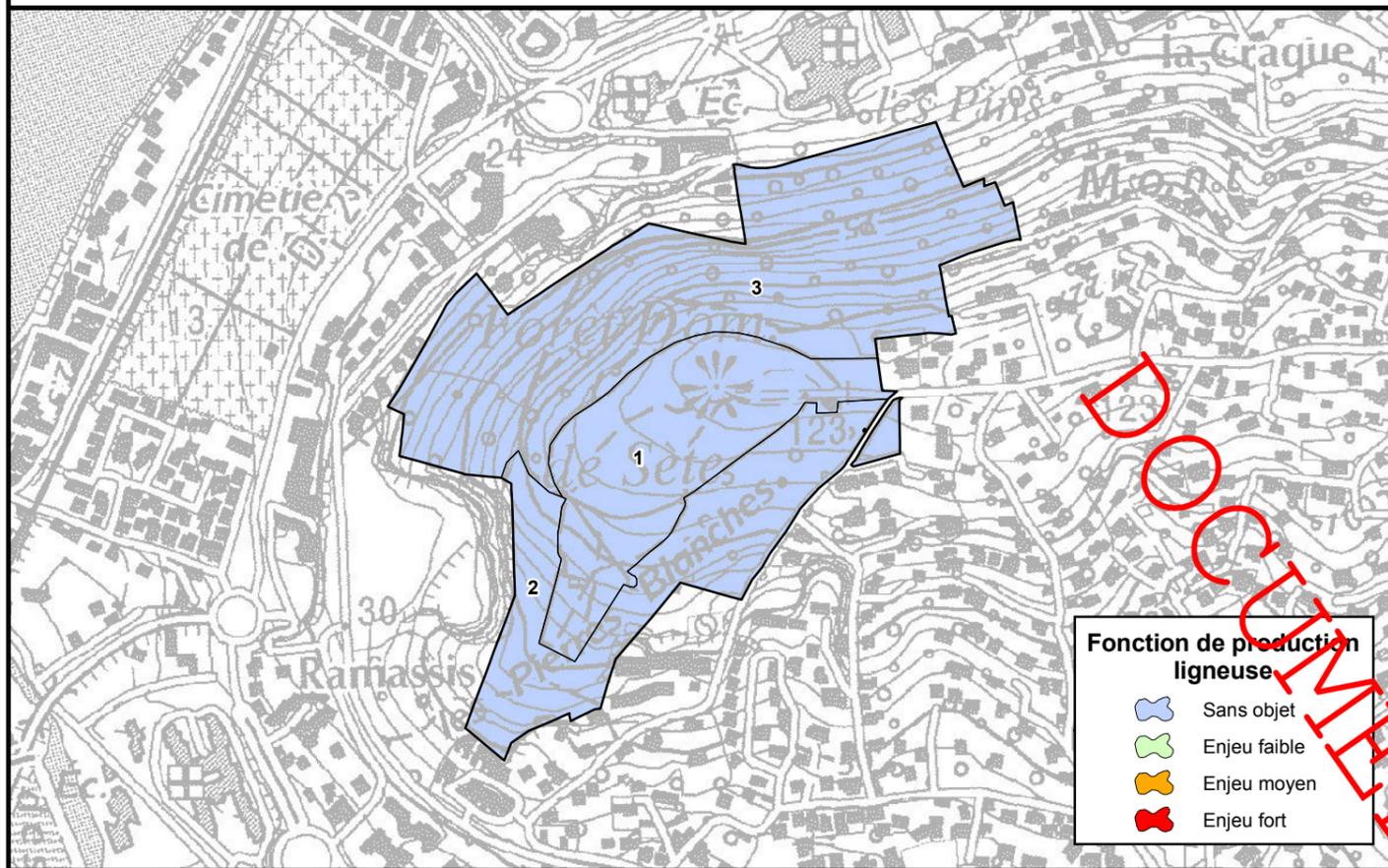
- ▶ Constitution du massif en Groupes d'aménagement, Parcelles forestières, Unités de gestion et Unité de peuplements
- ▶ Détail des passages en coupe
- ▶ Tableau des parcelles cadastrales portées au titre de l'Etat constituant la surface domaniale prise en référence à l'aménagement.

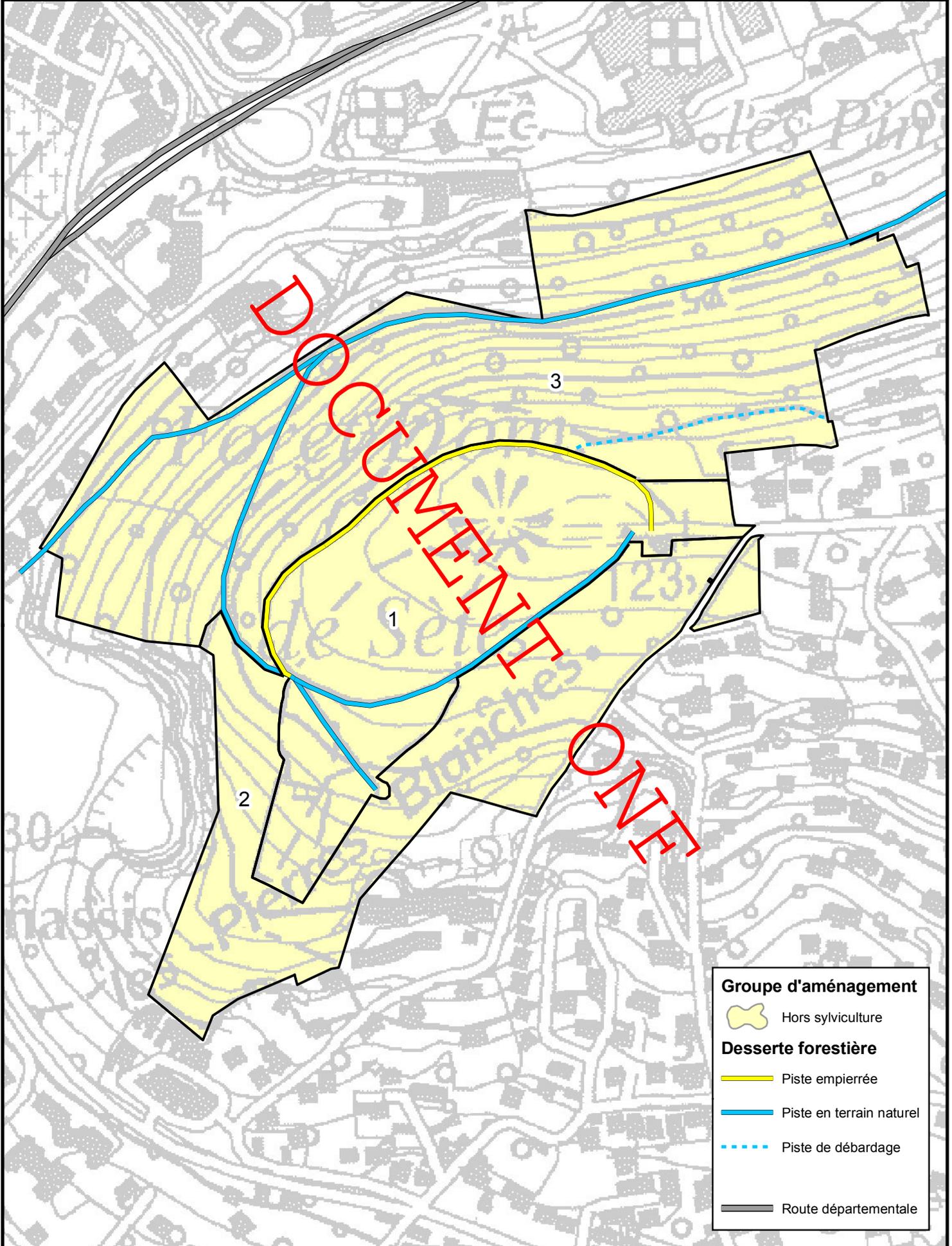
B/ Annexes cartes :

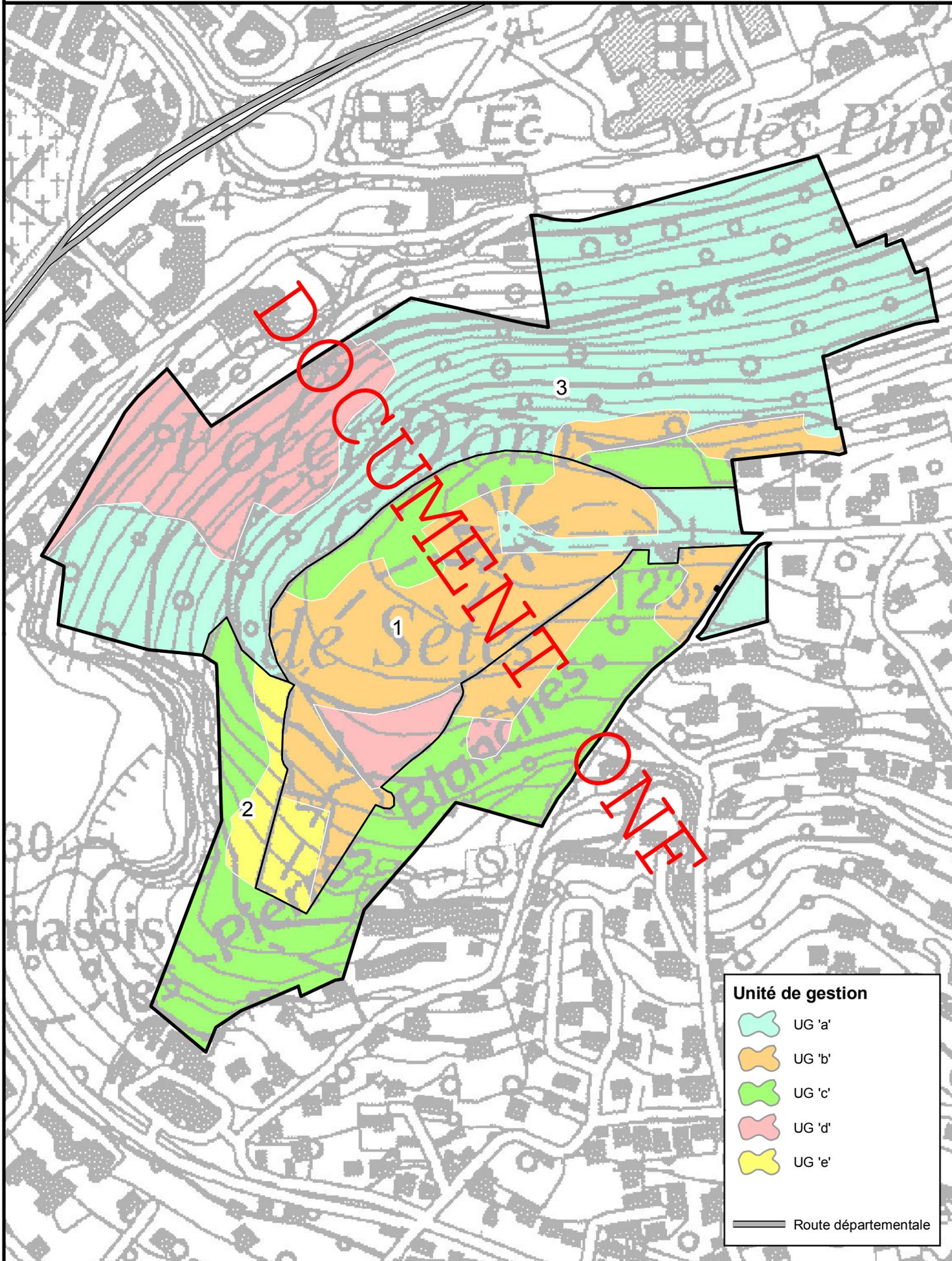
- ▶ Carte de situation de la forêt
- ▶ Carte des fonctions principales
- ▶ Carte des stations forestières pour surface portée en sylviculture
- ▶ Carte des peuplements, total forêt
- ▶ Carte de la desserte forestière
- ▶ Carte des essences objectif pour surface portée en sylviculture
- ▶ Carte d'aménagement
- ▶ Carte des unités de gestion et situation des BDN
- ▶ Carte des équipements DFCI
- ▶ Carte de l'aléa feu de forêt

DOCUMENT
FIN





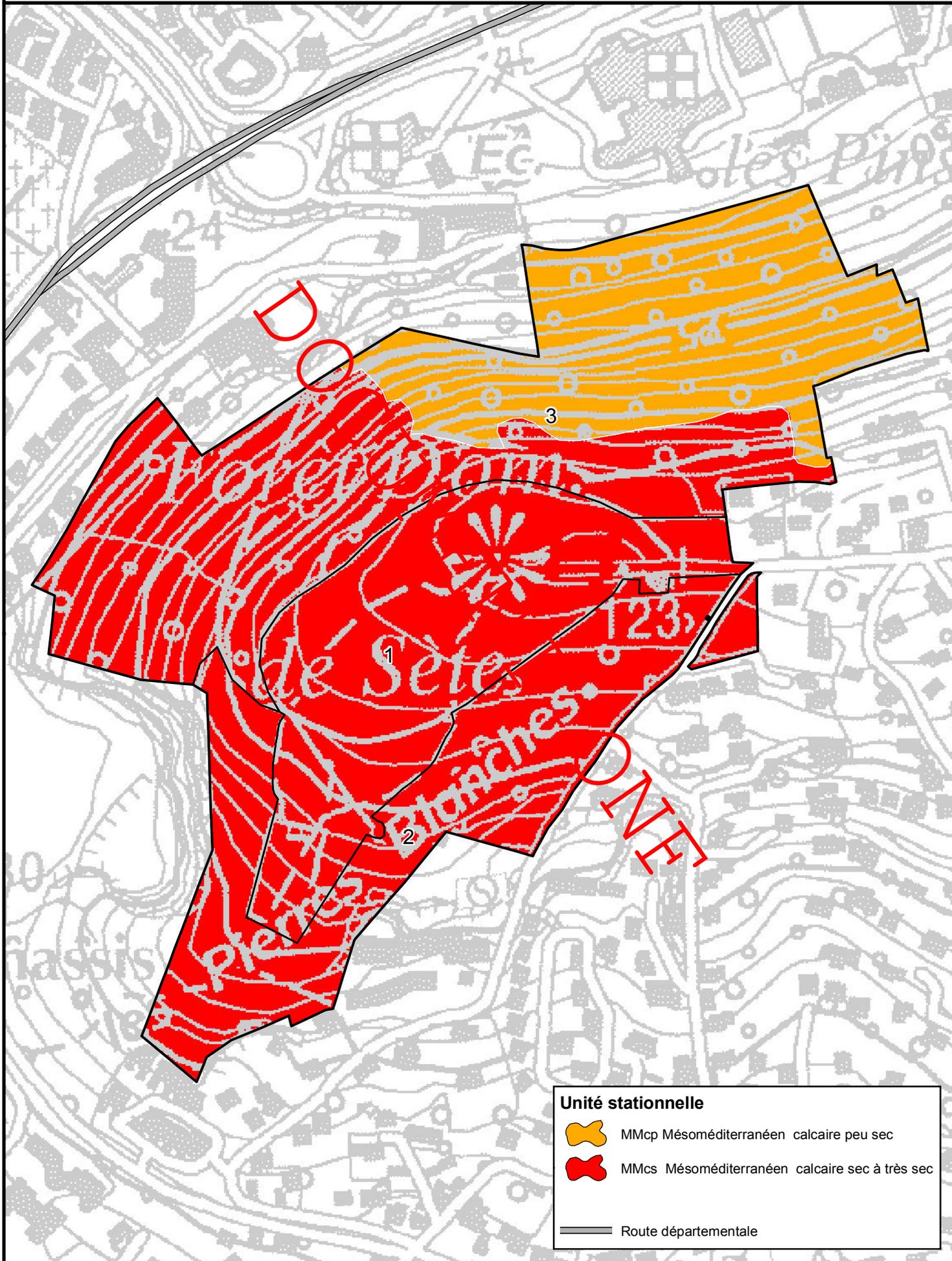


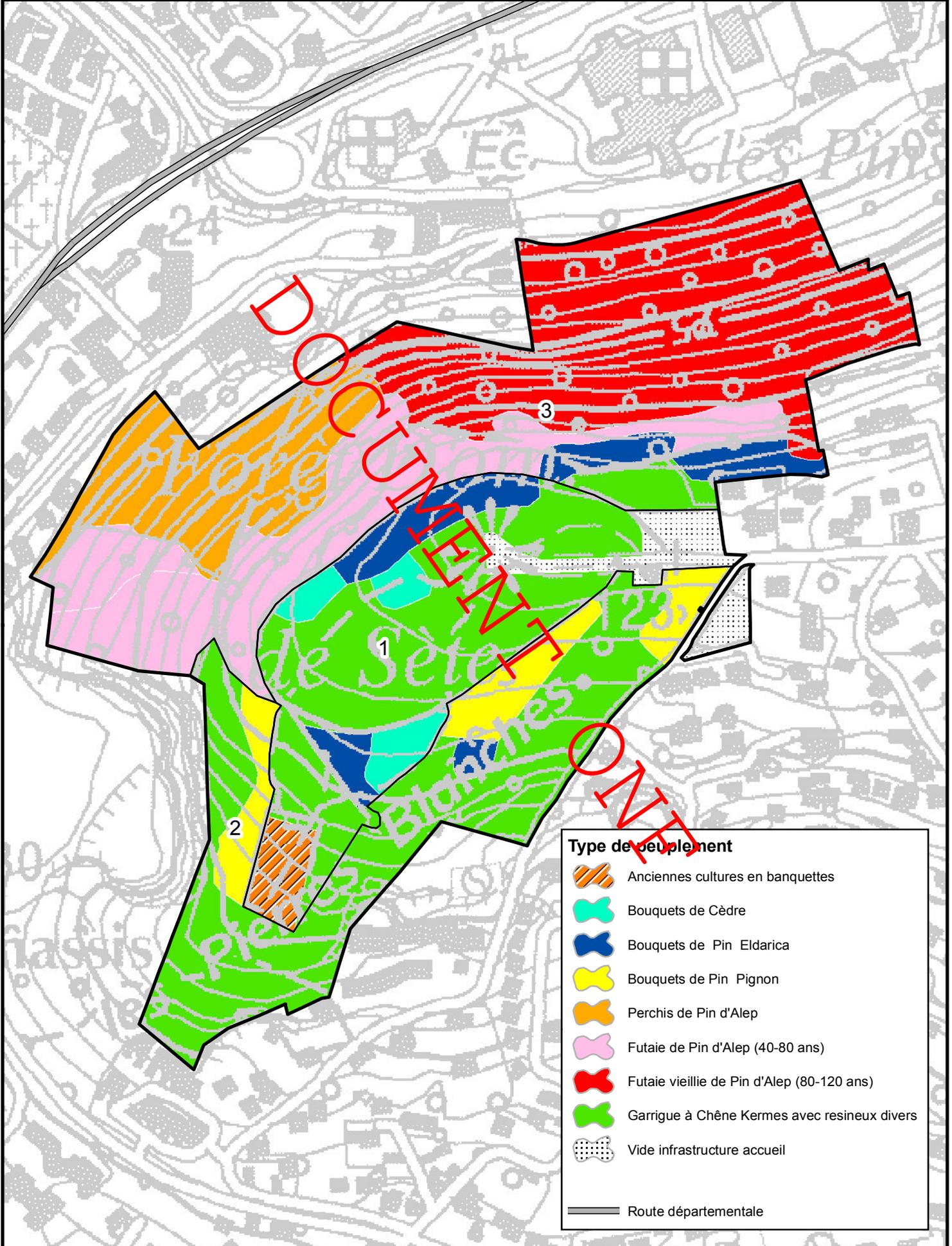


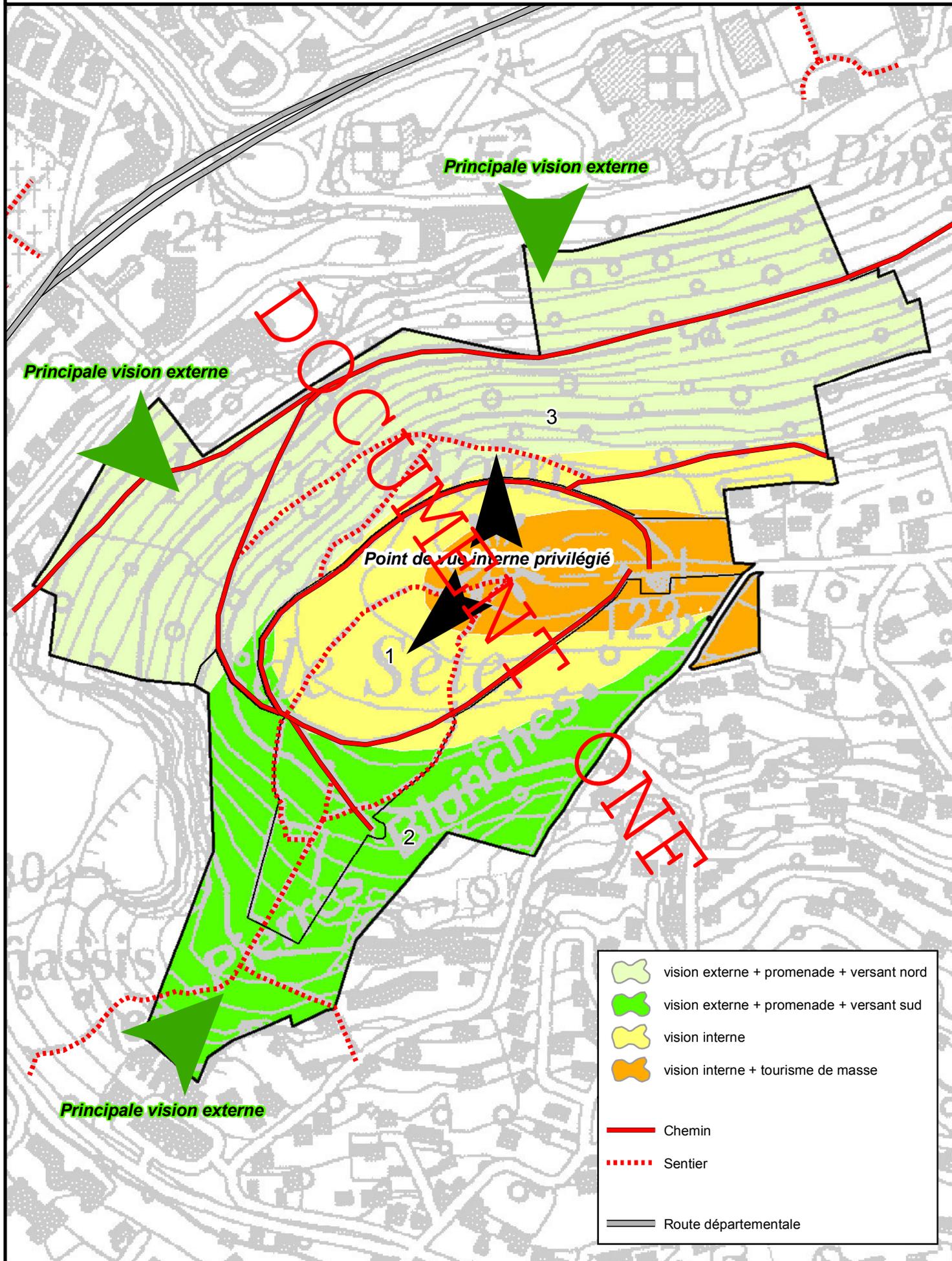
Unité de gestion

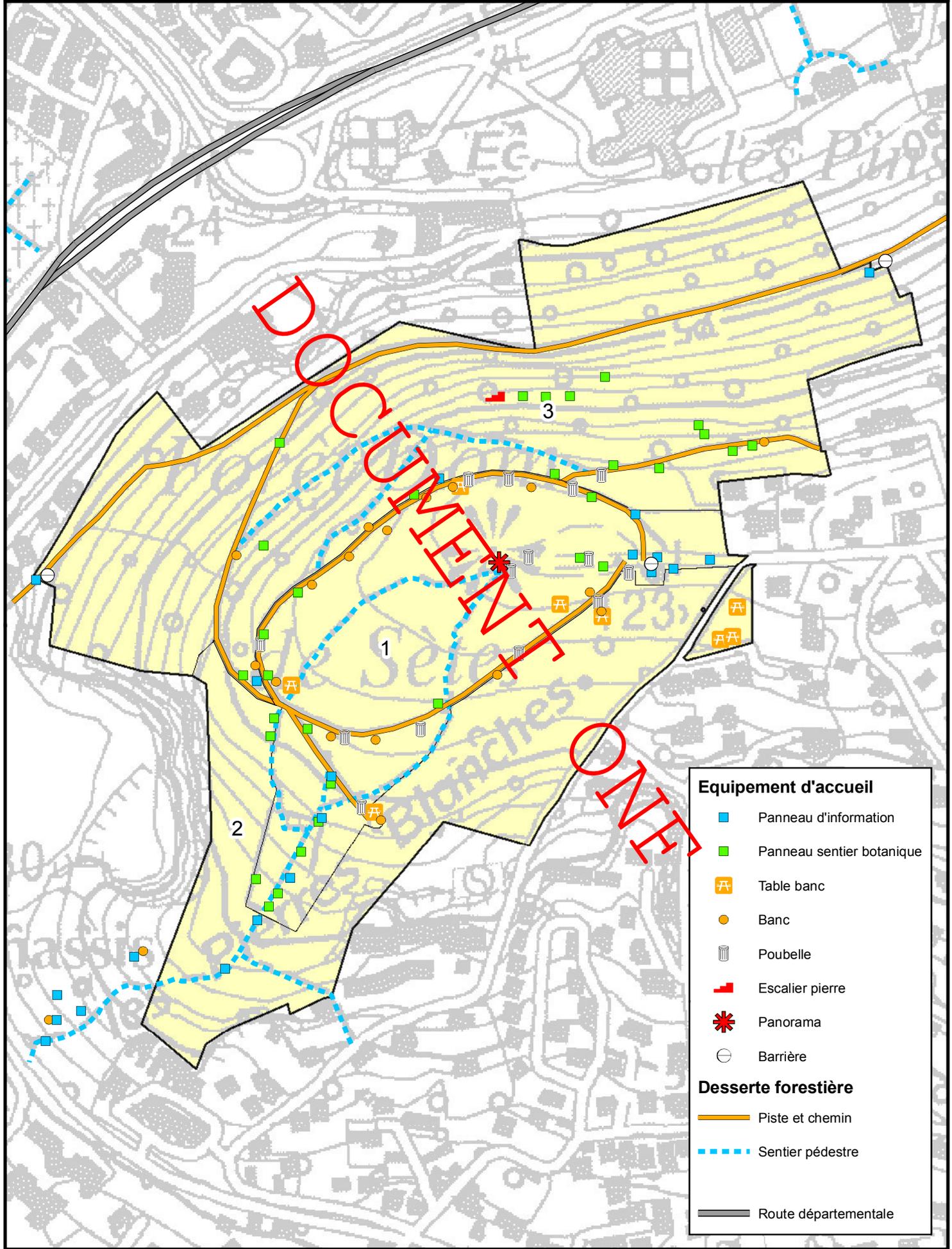
- UG 'a'
- UG 'b'
- UG 'c'
- UG 'd'
- UG 'e'

Route départementale

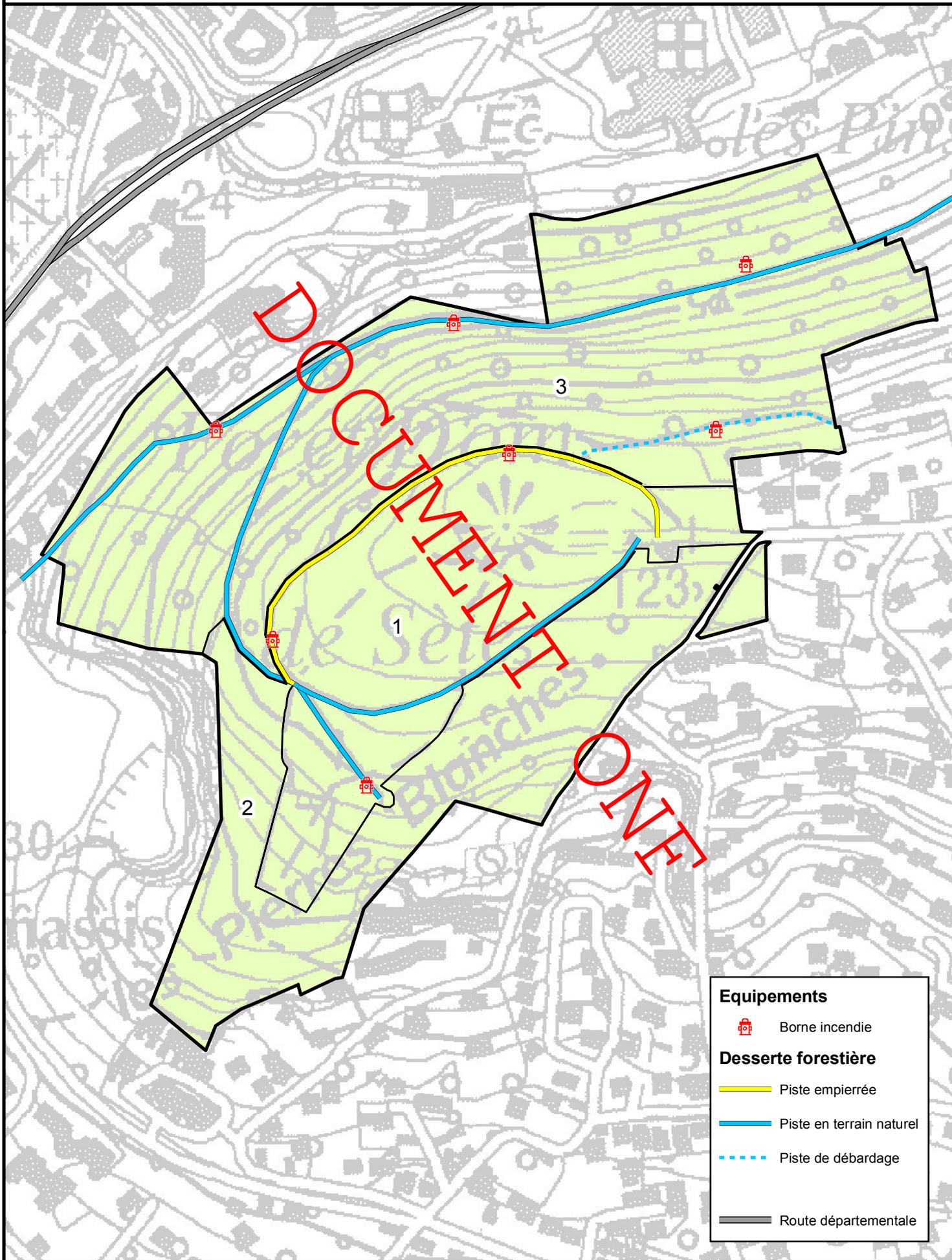








Equipement d'accueil	
	Panneau d'information
	Panneau sentier botanique
	Table banc
	Banc
	Poubelle
	Escalier pierre
	Panorama
	Barrière
Desserte forestière	
	Piste et chemin
	Sentier pédestre
	Route départementale



Forêt domaniale de Saint Michel
Aménagement 2015_2034
Constitution en groupes d'aménagement

Groupe Aménagement	Parcelle	Identifiant UEP	SURF UEP	Identifiant UG	type de peuplement synthétique complet
AME	9	9_1	3.20	9_a	Taillis de chêne pubescent dominant
AME	12	12_2	2.34	12_a	Taillis de chataignier dominant
Total AME			5.54		
HSN	1	1_1	61.40	1_n	Taillis de chêne vert
HSN	2	2_2	28.10	2_n	Taillis de chêne vert
HSN	2	2_3	9.53		Zone rocheuse non reboisible
HSN	3	3_2	56.87	3_n	Taillis de chêne vert
HSN	4	4_2	45.88	4_n	Taillis de chêne vert
HSN	5	5_1	44.70	5_n	Taillis de chêne vert
HSN	5	5_2	4.57		Zone rocheuse non reboisible
HSN	5	5_3	3.68		Zone rocheuse non reboisible
HSN	6	6_3	29.34	6_n	Taillis de chêne vert
HSN	6	6_4	9.32		Taillis de chêne vert
HSN	6	6_5	0.23		Taillis de chêne vert
HSN	7	7_1	35.69	7_n	Taillis de chêne vert
HSN	8	8_1	44.26	8_n	Taillis de chêne vert
HSN	9	9_2	32.61	9_n	Taillis de chêne vert
HSN	10	10_1	28.71	10_n	Taillis de chêne vert
HSN	11	11_1	7.44	11_n	Taillis de chêne vert
HSN	11	11_1	22.00		Taillis de chêne vert
HSN	12	12_5	14.49	12_n	Taillis de chêne vert
HSN	12	12_6	6.95		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_1	1.29	13_n	Taillis de chêne vert
HSN	13	13_2	0.05		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_3	15.62		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_4	0.89		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_5	0.93		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_6	0.08		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_7	0.99		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_8	0.52		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_9	0.04		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_10	0.01		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_11	1.43		Zone rocheuse non reboisible
HSN	13	13_12	2.05		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_13	1.56		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_14	0.79		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_15	0.13		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_16	0.43		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_17	0.26		Taillis de chêne vert
HSN	13	13_18	0.07		Taillis de chêne vert
HSN	14	14_3	3.20	14_n	Taillis de chêne vert
HSN	14	14_5	0.18		Taillis de chêne vert
HSN	14	14_6	0.83		Taillis de chêne vert
HSN	14	14_7	0.26		Taillis de chêne vert
HSN	14	14_8	0.07		Taillis de chêne vert
HSN	14	14_9	12.09		Taillis de chêne vert
HSN	14	14_10	0.43		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_1	0.32	15_n	Taillis de chêne vert
HSN	15	15_3	0.18		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_4	0.59		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_5	3.06		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_6	10.15		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_7	0.03		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_8	0.35		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_9	0.12		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_10	0.79		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_11	2.03		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_12	0.30		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_14	1.60		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_15	0.33		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_16	0.08		Taillis de chêne vert
HSN	15	15_17	0.26		Taillis de chêne vert
HSN	16	16_3	9.24	16_n	Taillis de chêne vert
HSN	17	17_1	8.78	17_n	Taillis de chêne vert
HSN	17	17_2	5.74		Zone rocheuse non reboisible
HSN	19	19_2	4.49	19_n	Taillis de chêne vert
HSN	20	20_3	21.90	20_n	Taillis de chêne vert
Total HSN			598.64		
TAIS	2	2_1	1.30	2_t	Taillis de chêne vert

Forêt domaniale de Saint Michel
Aménagement 2015_2034
Constitution en groupes d'aménagement

Groupe Aménagement	Parcelle	Identifiant UEP	SURF UEP	Identifiant UG	type de peuplement synthétique complet
TAIS	3	3_1	2.21	3_t	Taillis de chêne vert
TAIS	4	4_1	7.71	4_t	Taillis de chêne vert
TAIS	6	6_1	4.40	6_t	Taillis de chêne vert
TAIS	6	6_2	4.66		Taillis de chêne vert
TAIS	12	12_1	1.75	12_t	Taillis de chêne vert
TAIS	12	12_3	11.60		Taillis de chêne vert
TAIS	12	12_4	1.47		Taillis de chêne vert
TAIS	14	14_1	0.54	14_t	Taillis de chêne vert
TAIS	14	14_2	18.43		Taillis de chêne vert
TAIS	15	15_2	0.34	15_t	Taillis de chêne vert
TAIS	15	15_13	0.40		Taillis de chêne vert
TAIS	16	16_1	3.14	16_t	Taillis de chêne vert
TAIS	16	16_2	3.14		Taillis de chêne vert
TAIS	18	18_1	11.39	18_t	Taillis de chêne vert
TAIS	19	19_1	15.19	19_t	Taillis de chêne vert
TAIS	20	20_1	1.90	20_t	Taillis de chêne vert
TAIS	20	20_2	1.36		Taillis de chêne vert
Total TAIS			90.93		
Total groupes			695.11		

DOCUMENT
FIN

Ft Domaniale de Saint Michel
 Aménagement 2015 _ 2034
 Détail des passages en coupe

Année de passage	parcelle	UG	Partie UG	Groupe	Surface totale UG	Surf/UEP (ha)	Surface UEP à désigner (ha)	Code peuplement	Code coupe	UEP	Vol/ha (m3)	Vol UEP (m3)	Vol UG/année	Essence coupe	Observations
2016	6	6t	oui	TAIS	9.06	4.40	2.2	TCHV	TS	6_1	100	220	220	CHV	
Total 2016	6						2.2	TCHV					220	CHV	1 lot
2018	6	6t	oui	TAIS	9.06	4.40	2.2	TCHV	TS	6_1	100	220	220	CHV	
2018	9	9a	non	AME	3.2	3.20	3.2	TCHY	AMEL	9_1	30	96	96	CHY	Amélioration
Total 2018	6						5.4	TCHV/CHY					316	CHV/CHY	1 lot
2020	12	12t	oui	TAIS	14.82	1.47	1.47	TCHV	TS	12_4	100	147	147	CHV	
2020	12	12t	oui	TAIS	14.82	11.60	2	TCHV	TS	12_3	100	200	200	CHV	
Total 2020							3.47	TCHV					347	CHV	1 lot
2022	12	12t	oui	TAIS	14.82	11.60	3	TCHV	TS	12_3	100	300	300	CHV	
Total 2022							3	TCHV					300	CHV	1 lot
2024	18	18t	oui	TAIS	11.39	11.39	3	TCHV	TS	18_1	100	300	300	CHV	
Total 2024		18t					3	TCHV					300	CHV	1 lot
2026	18	18t	oui	TAIS	11.39	11.39	3	TCHV	TS	18_1	100	300	300	CHV	
Total 2026							3	TCHV					300	CHV	1 lot
2028	19	19t	oui	TAIS	15.19	15.19	3	TCHV	TS	19_1	100	300	300	CHV	
Total 2028							3	TCHV					300	CHV	1 lot
2030	19	19t	oui	TAIS	15.19	15.19	3	TCHV	TS	19_1	100	300	300	CHV	
Total 2030							3	TCHV					300	CHV	1 lot
2032	3	3t	non	TAIS	2.21	2.21	2.21	TCHV	TS	3_1	70	155	155	CHV	
2032	4	4t	oui	TAIS	7.71	7.71	2.71	TCHV	TS	4_1	70	190	220	CHV	
Total 2032							4.92	TCHV					375	CHV	1 lot
2034	4	4t	oui	TAIS	7.71	7.71	5	TCHV	TS	4_1	70	350	350	CHV	
2034	16	16t	oui	TAIS	6.28	3.14	3.14	TCHV	TS	16_1	70	220	220	CHV	
Total 2034							8.14	TCHV					570	CHV	2 lots possible
						Surf_Totale	39.13					Vol_Total	3328		

FIN

Forêt domaniale de Saint Michel
Constitution en parcelles cadastrales de la forêt

NOM COM	SECTION	NUMERO	LIEU DIT	SURFACE
CABREROLLES	0A	0001	LE CAMP DEL POUS	606200
CABREROLLES	0A	0028	ROQUE PERTUS	595000
CABREROLLES	0A	0029	ROQUE PERTUS	4850
CABREROLLES	0A	0034	ROQUE PERTUS	2480
CABREROLLES	0A	0038	ROQUE PERTUS	1500
CABREROLLES	0A	0042	ROQUE PERTUS	458300
CABREROLLES	0A	0051	BOIS DE M DEGRAV	521610
LES AIRES	0B	0713	LES BAUTES	38350
LES AIRES	0B	0721	LA LIQUETE	82510
LES AIRES	0B	0726	LAYRASSE	34300
LES AIRES	0B	0727	LAYRASSE	9290
LES AIRES	0B	0728	LAYRASSE	15720
LES AIRES	0B	0729	LES FLEYSSES	21680
LES AIRES	0B	0730	LES FLEYSSES	119660
LES AIRES	0B	0731	LE SOULEILLE DES	79510
LES AIRES	0B	0740	PETIT PIOCH	224670
LES AIRES	0B	0741	GRAND PIOCH	107500
LES AIRES	0B	0765	CINQ OULETTES	117830
LES AIRES	0B	0870	REC DU SENAL HAU	74450
LES AIRES	0C	1260	FEMME MORTE	115460
LES AIRES	0C	1262	ROCHER DE FOURES	31860
LES AIRES	0C	1263	PLO DE LAVIT	228530
LES AIRES	0C	1264	PLO DE LAVIT	245000
LES AIRES	0C	1265	LES TROUILLES	122400
LES AIRES	0C	1266	LES TROUILLES	260300
LES AIRES	0C	1354	PEYRE BRUNE	144420
LES AIRES	0C	1355	ESQUINE D AZE	72080
LES AIRES	0C	1360	ROUMEYROUSE	359480
LES AIRES	0C	1361	LES TRAVESSES	46730
LES AIRES	0C	1362	BOIS NEIGE	7455
LES AIRES	0C	1363	BOIS NEGRE	45
LES AIRES	0C	1364	COSTE LONGUE	4600
LES AIRES	0C	1365	COSTE LONGUE	4380
LES AIRES	0C	1366	COSTE LONGUE	2250
LES AIRES	0C	1368	COSTE LONGUE	247300
LES AIRES	0C	1424	BOIS DE CABREROL	35570
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0001	COMBE DE GOURPS	49080
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0002	COMBE DE GOURPS	27370
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0013	COMBE DE GOURPS	210
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0014	COMBE DE GOURPS	1140
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0015	COMBE DE GOURPS	600
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0021	COMBE DE GOURPS	4170
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0025	COMBE DE GOURPS	130
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0029	COMBE DE GOURPS	3480
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0032	COMBE DE GOURPS	1700
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0037	COMBE DE GOURPS	1850
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0038	COMBE DE GOURPS	1230
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0045	COMBE DE GOURPS	360
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0048	COMBE DE GOURPS	890
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0051	COMBE DE GOURPS	23000
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0052	COMBE DE GOURPS	49990
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0053	COMBE DE GOURPS	1680
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0054	COMBE DE GOURPS	3540
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0056	COMBE DE GOURPS	375
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0057	COMBE DE GOURPS	360
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0061	LES JAMBEZES	24180
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0062	LES JAMBEZES	3320
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0063	LES JAMBEZES	270
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0066	LES JAMBEZES	75250
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0067	LES JAMBEZES	2890
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0086	LES JAMBEZES	1750
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0087	LES JAMBEZES	1470
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0090	LES JAMBEZES	1810
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0103	LES JAMBEZES	6070
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0105	LES JAMBEZES	1490
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0116	LES JAMBEZES	90
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0117	LES JAMBEZES	1500
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0119	LES JAMBEZES	16455
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0120	LES JAMBEZES	930
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0122	LES JAMBEZES	1690
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0125	LES JAMBEZES	140
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0127	LES JAMBEZES	690

Forêt domaniale de Saint Michel
Constitution en parcelles cadastrales de la forêt

NOM_COM	SECTION	NUMERO	LIEU_DIT	SURFACE
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0128	LES JAMBEZES	4340
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0130	LES JAMBEZES	800
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0133	LES JAMBEZES	35800
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0136	LES JAMBEZES	14050
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0137	LES JAMBEZES	29310
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0146	ROUTABIAU	890
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0149	ROUTABIAU	5500
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0165	LES FLAISSES	59645
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0166	LES FLAISSES	61300
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0192	CAMP DEL POUX	1689
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0193	CAMP DEL POUX	1700
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0200	LA BOUISSIERE	340
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0238	LA BOUISSIERE	3800
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0247	LA BOUISSIERE	9300
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0248	LA BOUISSIERE	35400
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0249	LA BOUISSIERE	1100
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0250	LA BOUISSIERE	3230
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0260	LA BOUISSIERE	30910
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0287	LA LANDE	370
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0288	LES PRADELS	13770
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0314	LES PRADELS	2640
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0336	LES TRAVERSES	5880
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0342	LES TRAVERSES	1780
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0344	LES TRAVERSES	3220
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0353	LES TRAVERSES	2200
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0364	LES TRAVERSES	1060
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0365	LES TRAVERSES	22415
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0367	LES TRAVERSES	140
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0393	LES TRAVERSES	2370
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0395	LES TRAVERSES	2300
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0399	LES TRAVERSES	1100
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0403	LES TRAVERSES	3490
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0405	LES TRAVERSES	500
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0411	LES TRAVERSES	1210
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0435	LES TRAVERSES	210
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0437	LES TRAVERSES	10300
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0457	LES TRAVERSES	125
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0468	LES TRAVERSES	4520
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0469	LE CAYRE	28300
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0470	LE CAYRE	22060
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0471	LE CAYRE	1540
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0473	LE CAYRE	5460
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0474	LE CAYRE	16100
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0511	BOIS DE BOUTIGNI	28000
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0512	BOIS DE BOUTIGNI	11200
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0513	BOIS DE BOUTIGNI	15740
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0514	BOIS DE BOUTIGNI	40550
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0515	BOIS DE BOUTIGNI	40650
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0516	BOIS DE BOUTIGNI	40280
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0517	BOIS DE BOUTIGNI	44550
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0518	BOIS DE BOUTIGNI	11400
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0519	BOIS DE BOUTIGNI	45050
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0520	BOIS DE BOUTIGNI	39500
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0522	BOIS DE BOUTIGNI	42540
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0523	BOIS DE BOUTIGNI	42400
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0526	BOIS DE BOUTIGNI	14400
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0528	BOIS DE BOUTIGNI	44490
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0535	LA LANDE	4100
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0A	0536	LES TRAVERSES	7820
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0002	SAINT JEAN	120
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0019	LES TROIS ROUYRE	4950
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0021	LES TROIS ROUYRE	1680
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0026	LES TROIS ROUYRE	7480
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0037	LES TROIS ROUYRE	6270
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0040	LES TROIS ROUYRE	4270
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0082	LES TROIS ROUYRE	680
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0087	SUD DE CALEN	42000
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0088	SUD DE CALEN	39740
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0089	SUD DE CALEN	20960
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0092	SUD DE CALEN	1800
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0097	SUD DE CALEN	75
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0098	SUD DE CALEN	600

Forêt domaniale de Saint Michel
Constitution en parcelles cadastrales de la forêt

NOM COM	SECTION	NUMERO	LIEU DIT	SURFACE
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0099	SUD DE CALEN	4340
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0120	SUD DE CALEN	13890
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0123	SUD DE CALEN	3520
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0154	SUD DE CALEN	6830
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0158	SUD DE CALEN	1390
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0159	SUD DE CALEN	43510
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0161	SUD DE CALEN	36890
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0162	SUD DE CALEN	47660
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0177	SUD DE CALEN	20280
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0204	LA MAZADE	3280
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0210	LA MAZADE	2950
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0213	LA MATTE D ESTAU	2700
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0216	LA MATTE D ESTAU	1110
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0228	LA MATTE D ESTAU	16040
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0231	LA MATTE D ESTAU	110
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0233	LA MATTE D ESTAU	740
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0238	LA MATTE D ESTAU	8330
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0246	LA MATTE D ESTAU	2610
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0258	COMBE BARRAL	5243
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0264	COMBE BARRAL	530
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0292	COMBE BARRAL	1330
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0298	COMBE BARRAL	57850
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0300	COMBE BARRAL	3270
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0304	COMBE BARRAL	14400
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0317	COMBE BARRAL	12100
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0319	COMBE BARRAL	930
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0327	LES ARCQUES	15570
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0343	LES ARCQUES	4290
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0355	L ADRECH DE LA C	2560
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0392	LE BAYSSIGNIE	7870
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0416	LA CONQUE	3020
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0417	LA CONQUE	660
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0437	LA CONQUE	600
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0446	PONT LIROU	28180
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0444	PONT LIROU	1900
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0445	PONT LIROU	125430
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0447	PONT LIROU	8940
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0448	PONT LIROU	840
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0468	PONT LIROU	9990
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0474	PONT LIROU	4010
SAINT-NAZAIRE-DE-LADAREZ	0H	0489	SOUYDOU	15570
Total				6951142

FIN